



30^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 19 septembre 2023 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Guyot Ilinka (Les Vert-e-s)

Membres du Conseil général présents (34 membres) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Haldimann Cédric (PLR), Iseli Maël (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Mbemba Christophe (PLR), Moser Claude-André (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguët Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Thiérmard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Zaffalon Aliénor (PVL).

Suppléant-e-s présent-e-s (5 membres) : Ferlin André (Les Vert-e-s), Gautschi Mathias (PS), Jurt Laura (PLR), Räss Lukas (UDC), Turtschi Nicolas (POP).

Membres du Conseil général excusés (6 membres) : Mme et MM. Courvoisier Blaise (PLR), Favre Andy (UDC), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Maillard Alicia (PS), Vollers Sabrina (POP), Zender Lara (POP).

Séance du 19 septembre 2023

Conseil communal : M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), président, M. Thierry Brechbühler (UDC), vice-président, M. Théo Bregnard (POP) et M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s).

M. Théo Huguenin-Elie (PS) est excusé.

30^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 19 septembre 2023 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 28^e séance du Conseil général du 20 juin 2023.
2. Élections au sein des commissions.
3. 23.035 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 2'055'000.- TTC pour la rénovation de l'aula du collège des Forges (Pavillon des sciences).
4. 23.033 – Rapport d'information du Conseil communal relatif à *Capitale culturelle suisse*.
5. 23.028 – Question de Blaise Courvoisier : « Des nuisances sonores du jardinage », déposée le 8 mai 2023.
6. 23.029 – Motion du groupe socialiste : « Pourquoi le quartier d'Esplanade a une image négative ? Cette image ne correspond pas à la réalité, que pouvons-nous faire pour la transformer ? », déposée le 8 mai 2023.
7. 23.032 – Motion du groupe PLR : « Visite de la ludothèque », déposée le 20 juin 2023.
8. 23.038 – Question du groupe des Vert-e-s : « Un radar contre le bruit », déposée le 23 août 2023.

Ilinka Guyot
présidente du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS

23.041 - Interpellation urgente du groupe POP : « Valorisons notre patrimoine bâti »

23.042 - Interpellation du groupe PLR : « Quel accueil pour nos PME ? »

23.043 - Interpellation du groupe socialiste : « Pour quelle raison le quartier d'Esplanade ne jouit-il pas d'une image positive bien que celui-ci soit bien vivant avec un certain nombre de petits commerces, de lieux de rencontres et culturels ? » (*remplace la motion 23.029*)

23.044 - Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Le *cashless* obligatoire est-il légal ? »

23.045 - Question du groupe PVL : « Toitures communales et énergie solaire »

23.046 - Interpellation urgente du groupe PLR : « Un Tourbillon dans la tempête »

23.047 - Résolution urgente du groupe PLR « Pour tenir compte du projet Capitale culturelle suisse dans les rapports du Conseil communal »

23.048 - Résolution du groupe UDC : « Les toilettes non genrées : inutiles »

Séance du 19 septembre 2023

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, donne préalablement la parole au Conseil communal.

M. Jean-Daniel Jeanneret, président du Conseil communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je tiens à excuser l'absence ce soir de Théo Huguenin-Elie, qui, malheureusement, est actuellement hospitalisé pour subir des analyses médicales. J'espère que les choses iront bien. Cela explique donc son absence et expliquera peut-être des réponses qui ne seront pas toujours à la hauteur de vos attentes, même si son suppléant va le suppléer avec brio et... brio. [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Mme Ilinka Guyot, présidente : Nous adressons un bon rétablissement à Monsieur le conseiller communal Théo Huguenin-Elie.

Les objets déposés sont les suivants :

- Une interpellation urgente du groupe POP, « Valorisons notre patrimoine bâti » – 23.041 – déposée le 13.09.2023. Elle sera traitée à la suite des rapports.
- Une interpellation du groupe PLR, « Quel accueil pour nos PME ? » – 23.042 – déposée le 15.09.2023. Elle sera portée à l'ordre du jour de la séance du 24.10.2023.
- La motion 23.029 du groupe socialiste, « Pourquoi le quartier d'Esplanade a-t-il une image négative ? Cette image ne correspond pas à la réalité, que pouvons-nous faire pour la transformer ? », déposée le 8 mai, est retirée et remplacée par l'interpellation 23.043 : « Pour quelle raison le quartier d'Esplanade ne jouit-il pas d'une image positive bien que celui-ci soit bien vivant avec un certain nombre de petits commerces, de lieux de rencontres et culturels ? »
- L'interpellation du groupe des Vert-e-s, « Le *cashless* obligatoire est-il légal ? » – 23.044 – déposée le 19.09.2023. Elle sera portée à l'ordre du jour de la séance du 24.10.2023.
- Une interpellation urgente du groupe PLR, « Un Tourbillon dans la tempête » – 23.046 – déposée le 19.09.2023. Elle sera traitée à la suite des rapports.
- Une question du groupe PVL, « Toitures communales et énergie solaire » – 23.045 – déposée le 19.09.2023. Elle sera portée à l'ordre du jour de la séance du 24.10.2023.
- Une résolution urgente du groupe PLR, « Pour tenir compte du projet Capitale culturelle suisse dans les rapports du Conseil communal » – 23.047 – déposée le 19.09.2023. Elle sera traitée à la suite du rapport d'information relatif à Capitale culturelle suisse.

- Et une résolution du groupe UDC, dont je ne connais pas encore le titre, qui concerne le rapport relatif au collège des Forges. Il ne s'agit pas d'une résolution urgente, mais elle sera néanmoins traitée à la suite dudit rapport.

Séance du 19 septembre 2023

Adoption du procès-verbal de la 28^e séance du Conseil général du 20 juin 2023

Le procès-verbal de la 28^e séance du 20 juin 2023 n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est considéré comme adopté, avec remerciements à son auteur-e.

Elections au sein des commissions

Election d'un membre socialiste à la Commission de sécurité publique en remplacement de M. Daniel Musy, démissionnaire

M. Pierre-Alain Borel, PS, propose Mme Alma Diaz.

Cette candidature n'étant pas combattue, Mme Alma Diaz est élue membre de la Commission de sécurité publique.

23.035

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 2'055'000.- TTC pour la rénovation de l'aula du collège des Forges (Pavillon des sciences)

du 9 août 2023

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Depuis son inauguration en 1968, l'aula des Forges n'a bénéficié d'aucuns travaux de réfection. La qualité de l'entretien a permis à l'École et aux nombreux·ses utilisateur·trice·s extérieur·e·s d'occuper une salle fonctionnelle et adaptée au public (300 personnes). Néanmoins, aujourd'hui, une mise aux normes et une rénovation en profondeur sont nécessaires.

Réforme scolaire

La construction du Pavillon des sciences (incluant l'aula) prend place dans le cadre de l'agrandissement du Centre scolaire des Forges, mené en 1967-1968. Cet important chantier découle de la réforme neuchâteloise de l'enseignement secondaire de 1963 à l'origine des sections classiques, scientifiques, modernes et préprofessionnelles¹. Cette réforme modifie structurellement l'organisation scolaire et exige un contact plus étroit entre les élèves des différentes sections, obligeant la Ville à construire plusieurs nouveaux centres scolaires, appelés centres multilatéraux.

¹ La réforme abolit les anciennes structures qu'étaient l'école primaire supérieure, le progymnase classique et l'école secondaire ; trois sections très cloisonnées et entre lesquelles il n'y avait pas de passage possible.

Ces nouveaux centres doivent pouvoir accueillir 24 à 28 classes (6 à 7 de chaque section), des salles spéciales, notamment pour les sciences qui prennent une importance nouvelle dans les programmes. Deux projets sont prévus, celui de Numa-Droz, qui se réalisera en 1969, lorsque le Gymnase aura déménagé au Bois-Noir, et celui de l'agrandissement du complexe des Forges.

Complexe des Forges

Depuis la construction du collège des Crêtets, en 1906-1907, aucun bâtiment n'avait vu le jour jusqu'aux réalisations de "Forges Est" et de "Forges Centre". Ces deux collèges sont construits entre 1952 et 1954 pour faire face à l'importante augmentation des effectifs. Ils marquent alors le début d'une longue série de nouvelles constructions scolaires...

En 1963, le collège de Bonne-Fontaine est construit pour faire face à des effectifs qui continuent de croître et anticiper la réforme scolaire à venir. Puis vient le Pavillon des sciences en 1967-1968. Dès lors, le Centre multilatéral des Forges devient un collège secondaire, les élèves des classes primaires ayant été déplacés dans les collèges de l'Ouest, de Cernil-Antoine ou des Endroits.

Le *Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour la construction de bâtiments complémentaires du Centre scolaire des Forges et d'un collège primaire dans le quartier des Endroits* détaille le projet qui comprenait alors un bâtiment de salles spéciales - connu sous le nom de "Pavillon des sciences" - une seconde halle de gymnastique, une aula, ainsi que le rehaussement d'un étage du "petit collège des Forges" actuellement Forges Est². La demande de crédit de CHF 3'606'200.- est acceptée par le Conseil général le 17 mars 1967.

Pavillon des sciences

Ce nouveau bâtiment est pensé comme un lien entre le collège de Bonne-Fontaine et le reste du complexe des Forges. Son architecte, M. Blanc, a dû "concilier deux architectures différentes" pour arriver "à un élément de synthèse en adoptant d'une part le style de construction du collège de Bonne-Fontaine et en liant le Pavillon des sciences au centre des Forges par les couleurs."³

Le projet, très audacieux et en lien avec les nouvelles pratiques pédagogiques d'alors, propose deux étages de salles de sciences. Le premier est consacré à la physique et la chimie et le deuxième aux sciences naturelles. Chaque domaine dispose de laboratoires, de salles de

² Archives de la Ville, Procès-verbaux du Conseil général 1964-1968, pp. 735-737.

³ L'Impartial, 9 novembre 1968.

préparation et de locaux annexes. Les laboratoires permettent aux élèves de travailler en petits groupes et de mener des expériences. Un auditoire, des aquariums, un labo-photo et une salle des maîtres viennent compléter le programme. L'aula, qui est souhaitée polyvalente, peut accueillir 300 places assises.

Dès 1968, le Centre secondaire multilatéral des Forges accueille 26 classes. Il est le premier du canton à appliquer intégralement la réforme scolaire neuchâteloise. La presse relate largement l'inauguration du centre et du Pavillon des sciences mentionnant que "La Chaux-de-Fonds a une nouvelle fois fait œuvre de pionnière"⁴. La modernité des lieux enthousiasme les visiteurs, comme le relate L'Impartial : "nous avons découvert hier avec stupéfaction une école comme nous n'aurions jamais osé l'imaginer"⁵.

Par la suite, le collège des Forges se dotera encore de bureaux pour l'Office de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), ainsi que de deux cuisines pour les cours d'économie familiale et dernièrement des ateliers pour les classes PRO (classes de 11e année de formations spécialisées soutenues par l'Assurance invalidité). Les cinq salles de sciences et les deux salles informatiques du Pavillon seront également rendues polyvalentes afin de correspondre aux enjeux de la rénovation du cycle 3 dans une perspective de maximisation de l'utilisation des salles.

Aujourd'hui, le collège des Forges accueille 430 élèves de 7e à 11e année et 70 enseignant·e·s.

Rénovations

Les travaux envisagés comprennent tant une mise aux normes des installations qu'une rénovation complète de l'aula. Outre ces travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'outil, essentiel pour l'ensemble de l'Ecole, il s'agit de renforcer la position du collège des Forges dans son lien avec la ville et la population, dynamique initiée par l'Espace Nature inauguré en septembre 2022.

Renforcement du quartier des Forges

La valorisation de cette grande salle ouverte au public répond à la volonté du Conseil communal de décentraliser un certain nombre d'activités dans le quartier des Forges, en complément aux grands espaces des Anciens Abattoirs et à proximité de la gare des Forges. Les aménagements du Service des sports et de l'Ecole ainsi que les animations du Service de la jeunesse participent à la dynamisation de ce quartier.

⁴ L'Impartial, 5 novembre 1968.

⁵ L'Impartial, 5 novembre 1968.

Objectifs principaux

Plus de 50 ans après sa construction, il s'agit de doter le bâtiment d'une isolation et d'un chauffage qui rendent possible une utilisation de la salle en hiver. Le foyer et la salle seront plus lumineux et pratiques pour l'utilisation scolaire et davantage attractifs pour les locations et manifestations. Des améliorations qui permettront ainsi une mise à disposition de locaux adaptés aux élèves présents sur le temps de midi à l'école (avec ou sans projet d'encadrement).

Les installations électriques doivent également être mises aux normes; celles-ci sont actuellement extrêmement fragiles et limitées, ce qui conduit régulièrement à des coupures d'éclairage en cours de représentations.

Enfin, le collège des Forges doit être plus inclusif et favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite pour l'aula et les sanitaires, mais également pour les différents étages du bâtiments notamment aux locaux de l'OCOSP et du 1^{er} étage de Bonne-Fontaine (en passant par la passerelle couverte). Les Forges est le dernier collège du cycle 3 dont les salles ne sont pas accessibles pour les élèves à mobilité réduite.

Objectifs spécifiques

Cette rénovation permettra également des améliorations et mises aux normes importantes quant aux aspects suivants :

- augmentation de la lumière naturelle dans la salle et sensation de luminosité dans le foyer, notamment en retirant un local de projection massif qui n'est plus en usage;
- amélioration thermique des locaux en conformité avec les normes actuelles;
- entretien obligatoire concernant la ventilation, le chauffage et l'électricité;
- adaptation d'un plan de sécurité de protection incendie;
- amélioration phonique des locaux, notamment insonorisation de l'aula par rapport au foyer et au hall d'entrée afin de permettre la cohabitation d'usages simultanés par des publics différents;
- équipement du foyer avec une cuisinette permettant le développement d'un espace repas autogéré pour les élèves restant à l'école sur le temps de midi; facilitation des locations (de type apéritifs-agapes) et des événements de l'école ou de la Ville;
- ajout d'un vestiaire sécurisé pour un public de 300 personnes (87 casiers);

- création de sanitaires (dotation actuelle insuffisante pour capacité d'accueil de 300 personnes!), notamment pensés pour un accueil non généré;
- valorisation du hall d'entrée (rez) pour différents types d'accueil.

Description des travaux

Grande aula, foyer et hall d'entrée

Réhabilitation du hall d'entrée au rez-de-chaussée, avec le remplacement des portes extérieures et des baies vitrées intérieures donnant sur l'aula.

Création d'un ascenseur desservant les 4 étages du bâtiment. Celui-ci sera conforme aux normes SIA 500 et SIA 261. En d'autres termes, il sera accessible aux personnes à mobilité réduite et aux pompiers en cas de besoin.

Installation de WC non génrés et de WC pour personnes à mobilité réduite dans le hall (le nouvel ascenseur permet d'éviter de créer des WC à l'étage de l'aula, où les canalisations n'existent pas).

Le foyer situé devant la grande salle, au sous-sol, sera également équipé d'une cuisinette en libre-service pour les élèves afin de réchauffer des plats et d'une cuisine fermée prévue pour différents événements. L'espace sera complété avec des casiers et le mobilier du foyer (tables et chaises) sera entreposé dans un local prévu à cet effet.

Rénovation de la grande salle, y compris le changement des fenêtres et la démolition du local de projection. De nouvelles surfaces intérieures sont prévues dans le cadre de la rénovation et de l'amélioration de l'acoustique de la salle (sol, murs et plafond). Une nouvelle scène mobile et polyvalente remplacera l'ancienne en bois. Les éléments modulables peuvent être stockés dans une zone de rangement située derrière celle-ci, afin de libérer l'espace. Les chaises peuvent également être rangées dans la salle. Enfin, des rideaux sont prévus pour permettre la mise en scène de différents spectacles.

Rénovation des installations CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Électricité), en tenant compte de l'obsolescence des réseaux techniques du bâtiment. Il en va de même pour la mise aux normes énergétiques avec l'amélioration de l'éclairage (LED).

Équipement d'exploitation

Différents éléments viennent en complément de la mise en place d'une scène mobile démontable. Éclairage de scène semi-professionnel.

Séance du 19 septembre 2023

Changement du dispositif audiovisuel, avec sonorisation, projecteur et écran retractable.

Une nacelle mobile est prévue, afin d'accéder aux équipements audiovisuels suspendus au plafond. Elle remplacera un pont d'échafaudage qui reste actuellement dans la salle et encombre l'espace. Il est prévu que la nacelle passe par l'ascenseur afin de desservir l'ensemble du bâtiment en cas de nécessité de travaux de maintenance en hauteur.

Matériel et mobilier

Acquisition de 28 tables pliables et de 168 chaises pour le foyer et le hall avec 4 chariots de transport (les chaises de l'aula sont conservées).

Matériel de cuisine de base: frigo et micro-ondes à disposition des élèves.

Estimation du coût des travaux

L'estimation du coût des travaux faite par le service des bâtiments et du logement (SBL) est établie sur la base de coûts de transformations similaires, de bureaux d'étude spécialisés, ainsi que des offres d'entreprises. A ce stade d'avant-projet, le degré de précision est de +/- 10%. Tous les chiffres sont donnés TTC avec TVA de 7.7%.

Chapitre	Descriptif	Coût estimatif TTC
Rénovation des espaces intérieurs, création de nouvelles fonctions - Cfc 1 & 2	Démolition, percements de dalles, travaux de maçonnerie, gaine de l'ascenseur. Portes et fenêtres. Cloisonnement, faux plafonds, revêtements sols et murs.	1'036'000.-
Chauffage, ventilation, sanitaire (CVS) - Cfc 2	Installation de chauffage à air avec filtration et récupération d'énergie – cabines sanitaires – cuisine.	385'000.-
Electricité, courant fort et faible – Cfc 2	Distribution électrique, éclairage, informatique, défense incendie.	143'000.-
Ascenseur, monte charge - Cfc 3	Cabine, portes palières, machinerie, etc...	146'000.-
Equipement d'exploitation - Cfc 3	Equipement audio-visuel, projection, éclairage scénique.	106'000.-
Mobilier, matériel - Cfc 9	Tables, chaises, chariots, petit matériel en cuisine.	49'000.-
Honoraires, frais et taxes - Cfc 5		inclus
	Divers et imprévus (env. 10 %)	190'000.-
Total TTC arrondi		CHF 2'055'000.-

Planification des travaux

L'ensemble des opérations devrait se dérouler sur douze mois à partir de l'été 2024. Toutefois, la situation actuelle du marché des fournitures laisse place à des incertitudes quant à l'approvisionnement de certains matériaux.

Séance du 19 septembre 2023

Cette remarque doit également être considérée comme valable concernant la fiabilité des estimations financières présentées ci-dessus.

Le planning des prochaines étapes se présente comme suit :

Date	Étape
octobre 2023 - décembre 2023	Projet définitif
janvier 2024 - mars 2024	Demande de permis de construire
avril 2024 - juin 2024	Préparation à l'exécution et appels d'offres
juillet 2024	Début des travaux
juillet 2025	Achèvement des travaux

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

Le présent rapport s'inscrit parfaitement dans les lignes fixées par le programme de législature. On peut relever la dynamisation de la vie culturelle et associative de la ville, ou la valorisation d'un espace existant rendu plus attractif et accessible.

Le projet s'aligne aussi aux axes du chapitre "Une ville engagée pour des énergies durables". Des panneaux solaires sont déjà intégrés au bâtiment et le projet vise à l'amélioration énergétique des installations techniques et de l'enveloppe thermique.

Conséquences sur les finances

Le crédit d'investissement demandé est de CHF 2'055'000.-. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 3.6% (28 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,6% sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 2'055'000.- x 3.6%	CHF	74'000.00
Intérêts 2,6% à charge de la Ville	CHF	26'700.00
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	100'700.00

Les travaux sont prévus pour les années 2024 et 2025 et auront un impact sur les dépenses d'investissements des exercices 2024 et 2025.

Les frais pour l'étude et la réalisation du projet sont prévus au budget 2023 pour un montant de CHF 90'000.- et ne font pas partie de ce crédit d'investissement.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant

Collaboration intercommunale

Sans objet

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Les interventions précitées vont dans le sens d'une meilleure gestion de la consommation énergétique du bâtiment.

Des panneaux solaires gérés par VITEOS sont déjà installés sur le toit du Pavillon et des halles de sport.

b) Aspect social

Cette rénovation participe au renforcement d'une vie sociale dans le quartier des Forges.

En automne 2022, la promotion de l'Espace nature a fait l'objet d'une campagne qui vise justement à valoriser la vie culturelle et associative de ce quartier. D'autres offres sportives et conviviales dans le périmètre du collège complètent ces projets et sont susceptibles de faire des Forges le moteur d'une dynamique nouvelle :

- Espace nature: place de jeux et de pique-nique, jardins communautaires, espace pédagogique nature,
- terrain de street workout,
- piste de pétanque,
- tennis de table (sur la rue du Châtelot et dans la cour de Forges Est),
- terrain de football,
- quatre parcours d'initiation à la course d'orientation,
- terrain de basket.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 2'055'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder à rénovation de l'aula du collège des Forges, dans le bâtiment Pavillon des sciences. Les subventions viendront en déduction du crédit.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du service 450 Ecole obligatoire - Bâtiments.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 3.6% (28 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Ilinka Guyot

La secrétaire

Carmen Brossard

M. Stefano Giamboni, Les Vert-e-s : Tout d'abord, le groupe des Vert-e-s tient à remercier le Conseil communal pour son rapport et pour les explications données en séance de commission.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de ce projet important pour le collège et le quartier des Forges. En effet, comme mentionné dans le rapport, ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement de l'aula – essentielle pour l'ensemble de l'école – et cela permettra aussi de contribuer au renforcement et à la dynamisation du quartier.

Cette demande de crédit, qui sera soutenue par le groupe des Vert-e-s, permettra la mise aux normes des installations et une rénovation complète du bâtiment. Nous relevons tout particulièrement l'amélioration des performances énergétiques avec l'isolation de l'enveloppe thermique et la rénovation des installations de chauffage, la création d'un ascenseur, l'installation de WC non genrés et le développement d'un espace repas autogéré pour les élèves.

Deux éléments soulèvent des questions ou remarques de notre part. Le premier concerne l'utilisation de l'ascenseur par les pompiers en cas de besoin. Nous pensions que les ascenseurs ne devaient jamais être utilisés en cas d'incendie, mais il semblerait que des ascenseurs pour sapeurs-pompiers puissent l'être. Le Conseil communal peut-il nous éclairer à ce sujet ?

Le deuxième élément concerne les WC non genrés. A ce propos, nous apprécions que de telles toilettes soient prévues, afin de favoriser la reconnaissance de l'identité de genre des personnes fréquentant l'école, d'assurer la sécurité et le confort de toutes et tous, et d'éviter la stigmatisation des personnes LGBTQI+.

En conclusion, le groupe des Vert-e-s fait pleine confiance au Conseil communal et aux services concernés, pour que la maîtrise des coûts soit assurée et que la gestion des activités lors de la fermeture de l'aula et du foyer pendant les 12 mois de travaux se passe dans les meilleures conditions.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Les Vert'libéraux ont lu avec attention et étudié le rapport 23.035. Ils en remercient les auteurs pour la forme, le détail des travaux et des coûts, ainsi que le rappel historique sur l'évolution des collèges de notre ville et de ce quartier excentré des Forges.

La réfection de l'aula des Forges, avec sa remise aux normes en vigueur, l'amélioration de l'éclairage naturel thermique, permettra une utilisation raisonnée, et en partie renouvelable, des ressources énergétiques.

L'installation sanitaire de toilettes non genrées, avec accès facilité pour les personnes à mobilité réduite, satisfait les Vert'libéraux dans ce modèle d'inclusivité.

Nous espérons que les éléments précités, l'amélioration phonique et les possibilités d'accueil de ce nouvel espace permettront une utilisation accrue de l'aula, tant pour la formation des élèves, que pour des événements festifs, sportifs, associatifs ou culturels de notre ville. Nous aimerions savoir sous quelles conditions cette salle sera exploitée.

Nous espérons également, qu'avec la grande richesse multiculturelle de ce quartier de la ville, nous pourrions y « faire Chaux-de-Fonds », et que cet espace sera intégré et même promu dans le programme de *La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse*.

Nous espérons aussi que des systèmes intelligents, des détecteurs de mouvements ou minuteries seront installés, afin d'éviter les oublis d'éteindre encore trop fréquents dans les bâtiments de la ville, que ce soit pour les salles de sport, les salles de classe ou l'aula, toutes salles confondues. Un système d'éclairage intelligent sera-t-il prévu ?

Toujours dans une vision écoresponsable des rénovations de nos infrastructures, un système de récupération de l'eau de pluie – qui pourrait alimenter les toilettes ou l'arrosage des espaces verts aux alentours – est-il prévu ? Cela aurait valeur éducative au quotidien pour les utilisatrices et utilisateurs des lieux.

Nous souhaitons aussi que nos autorités et les services concernés confient, autant que possible, à des PME de la place, les travaux de ce futur espace, tant les travaux de réfection que d'aménagement. La Ville prévoit-elle de solliciter les entreprises locales ?

L'équipement du foyer, avec une cuisinette autogérée et un signal d'ouverture pour tout ce qui permet aux jeunes de pouvoir vivre une école en continu, est une bonne nouvelle. Même si l'on est encore loin de ce qui devrait être réalisé pour le développement d'une société moderne – où les deux parents peuvent être libres de s'épanouir dans leurs vies familiale et professionnelle – pour nous, c'est un premier pas, avec une piste à suivre.

Vous l'aurez compris, les Vert'libéraux soutiendront ce projet de rénovation et accepteront le rapport et l'arrêté.

Mme Manon Freitag, Le Centre : J'ai bien pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la rénovation de l'aula du collège des Forges.

Séance du 19 septembre 2023

Le Centre partage l'avis du Conseil communal quant à la nécessité de rénover l'aula des Forges. Les travaux de rénovation semblent en effet s'imposer et s'inscrivent dans la volonté partagée par Le Centre de mettre en valeur le quartier des Forges.

Les objectifs d'amélioration énergétiques sont également très appréciables et intelligents. La création d'un ascenseur permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite est indispensable, et nous ne pouvons qu'adhérer à ce projet.

Les différents équipements prévus, notamment les installations électriques et audiovisuelles, sont tout à fait adéquats avec l'enseignement dispensé actuellement.

Certes, on peut quelque peu s'étonner du coût plutôt élevé du projet, si l'on prend, à titre d'exemple, les CHF 49'000.- pour des tables et des chaises. Il semble, malheureusement, que ce soit le coût actuel de telles rénovations.

Au final, la rénovation de cette aula s'inscrit dans les aspects sociaux relevés dans le rapport, qui finissent par emporter notre conviction, car Le Centre a à cœur de défendre les intérêts de la jeunesse. Je voterai en faveur de l'arrêté et du rapport, dont je remercie les auteurs.

M. Lukas Räss, UDC : Le groupe UDC a étudié attentivement le présent rapport et en remercie ses auteurs.

Le collège des Forges participe à l'attractivité de la ville et à la valorisation du quartier. Le Pavillon des sciences, avec l'aula, a été construit il y a 50 ans, sans aucune rénovation depuis. Bien que le coût ne nous paraisse pas anodin, nous estimons que des travaux de réfection concernant l'aula s'imposent.

De plus, certaines améliorations ou mises à niveau des éléments existants sont comprises dans le budget, notamment un espace pour les élèves restant à midi, un ascenseur, ou encore un système de chauffage complet, ce qui ne sera pas un luxe à l'utilisation de la salle.

Bien qu'il faille aussi rénover les sanitaires existants, nous nous permettons néanmoins de remettre en question le bien-fondé des toilettes non genrées, qui seront installées pour des jeunes âgés de 13 à 16 ans.

Ainsi, même si nous ne sommes pas satisfaits de l'intégralité des points, nous sommes favorables à la réalisation de ce projet et accepterons ce crédit.

M. Frédéric Vaucher, PLR : La demande de crédit de plus de 2 millions pour la rénovation de l'aula du collège des Forges n'a pas laissé le groupe PLR indifférent.

Nous sommes satisfaits que ce projet tienne compte de la demande croissante pour l'accueil des enfants à midi. Les parents sont de plus en plus demandeurs de telles possibilités.

Une telle salle avec un équipement semi-professionnel est-elle nécessaire ? Si oui, pour qui ? Est-il prévu de la louer à des associations ou à des entreprises ? Y a-t-il une réelle demande dans ce sens ? Les salles actuelles – la Maison du Peuple, l'aula du CPNE et les Abattoirs – ne suffisent-elles pas ?

Plus globalement, sans remettre en cause ce projet, notre groupe a l'impression que la Ville a trop de projets dans le tuyau. Combien de ceux-ci ont-ils été validés par notre Autorité, mais n'ont toujours pas débuté, pour diverses raisons ? Nous n'avons pas réussi à nous rassurer à l'interne du groupe. Le Conseil communal pourrait-il nous en faire une liste, laquelle serait présentée en séance de Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie le 23 octobre 2023 ? Les commissaires de ladite commission pourront ensuite en parler avec leurs groupes.

Mme Julie Perret, POP : Je lis le texte de Mme Vollers qui ne pouvait pas être là ce soir.

Le groupe POP soutient ce rapport et les modernisations proposées. Il est important, d'une part, de bien entretenir nos collèges, d'autre part de continuer de nous focaliser davantage sur le quartier des Forges, qui mérite notre attention et notre investissement.

Ces rénovations ont tout leur sens, donnant au bâtiment une meilleure efficacité énergétique, améliorant son inclusion avec un accès pour les personnes à mobilité réduite et des toilettes non genrées, et créant un espace plus polyvalent pour les événements scolaires et culturels. Nous espérons que cela n'augmentera pas le coût de location.

Ces types d'amélioration joueront un rôle important pour redynamiser le quartier, ce que nous pensons être important pour toute la ville et ses habitants.

Mme Carmen Brossard, PS : Pour les Chaux-de-Fonniers de ma génération, l'aula des Forges a quelque chose de mythique : c'est là-haut qu'en tant qu'élèves, nous avons été initiés aux arts de scène, en y découvrant de nombreux spectacles, au cinéma, avec le Ciné-Club. Nous étions alors les *grands*.

Séance du 19 septembre 2023

Pour les enseignantes et les enseignants de ma génération, l'aula des Forges a également quelque chose de mythique : c'est là-haut qu'en tant qu'enseignant-e-s, nous avons notre réunion de rentrée, toujours très attendue, nous organisons le Ciné-Club, le troc de l'école secondaire ou de nombreuses rencontres pédagogiques ou festives.

Depuis le moment de sa construction jusqu'à aujourd'hui, les seules choses qui semblent avoir changé, c'est l'ajout de cube en bois pour pouvoir construire une scène et la couleur du tapis. Il est donc temps : temps de lui redonner son lustre d'antan, temps de la moderniser, temps de la rendre conforme aux attentes d'aujourd'hui, pour pouvoir y accueillir tous les publics, pour pouvoir aménager l'école continue, pour continuer à redynamiser le quartier des Forges, en le dotant d'une salle polyvalente accessible à tous.

Vous l'aurez compris, notre groupe accueille ce projet de manière très positive et acceptera la demande de crédit qui nous est proposée ce soir. Il remercie les auteurs de ce rapport, qui place la demande du Conseil communal dans un contexte historique fort bien détaillé, et qui n'oublie pas de placer cet important investissement dans une perspective d'utilisation maximale.

Nous n'avons pas de questions proprement dites sur le rapport. Toutefois, nous nous permettons d'insister sur le fait que l'acoustique – pour l'instant quelque peu difficile – doit être améliorée, et pour un soutien logistique aux organisateurs de manifestations – qui réservent l'aula des Forges pour des répétitions, des concerts, des événements – en leur proposant une alternative quelque part en ville, aux mêmes conditions financières, pendant l'année des travaux.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Pour commencer, je remercie l'ensemble des groupes pour leur soutien à ce rapport, comme ce fut le cas lors de sa présentation à la Commission INFRUEN et à la Commission d'établissement scolaire.

Ce rapport s'inscrit pleinement dans le prolongement des rénovations des collèges, que nous avons initiées avec mon collègue malheureusement absent ce soir.

Nous travaillons depuis plusieurs années en étroite collaboration, pour offrir à nos élèves et aux enseignants un cadre de travail et un climat adéquats, nécessaires à l'apprentissage et répondant aux attentes pédagogiques, voire même jusqu'à créer des souvenirs *mythiques* et, si possible, positifs.

Sans atteindre ces superlatifs, ou ceux des années soixante où les visiteurs se disaient *stupéfaits* des réalisations effectuées – c'étaient les mots

employés à l'époque, et qui nous poussent peut-être aussi à voir ces bâtiments un peu différemment – nous avons construit un projet accueillant, permettant aux utilisateurs, tant de l'école que des associations externes, de s'y sentir bien, un peu dans l'esprit des rénovations de la Maison du Peuple.

Ainsi, comme évoqué dans le rapport, malgré un entretien régulier, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'entreprendre des rénovations de plus grande importance, comme on l'a fait avec les collèges de l'Ouest et de la Promenade ces dernières années, et comme on devra le faire, en particulier, avec Bellevue ou les Endroits.

Je tiens aussi à rappeler que la plupart de nos collèges ont été construits entre 1952 et 1973, avec plus de 10 collèges construits sur la dernière décennie des Trente Glorieuses.

Il s'agit ainsi de faire attention à ces collèges et, évidemment, de mettre aux normes différentes installations désuètes, lesquelles tombent aujourd'hui, malheureusement, régulièrement en panne. Par exemple, on loue aujourd'hui un transformateur pour permettre à l'éclairage de tenir jusqu'à la fin des spectacles.

Enfin, depuis quelques années maintenant, le Conseil communal soutient différents projets d'importance dans ce quartier afin de renforcer son dynamisme, comme l'ont dit, je crois, les Vert-e-s, le POP et d'autres groupes. On pense, bien sûr, aux Anciens Abattoirs, au futur Centre d'archives, à la gare des Forges, à la Maison de la culture, que nous ouvrirons prochainement, ou encore à l'Espace nature créé aux alentours du collège des Forges.

A côté de ces éléments, qui ont prévalu à la rénovation, nous devons aussi répondre à l'accès facilité aux personnes à mobilité réduite. De ce point de vue, l'ascenseur paraissait évident, pour l'accès à cette aula comme aux différentes classes situées dans les étages. Difficile, aujourd'hui, d'imaginer que certains élèves ne puissent pas encore accéder aux salles de sciences ou à l'orientation scolaire. Avec cet ascenseur, tous nos collèges – je crois que c'est important – seront désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite, entrant ainsi dans notre volonté d'une école inclusive.

Du point de vue constructif, outre les différentes mises aux normes électriques, l'isolation ou la ventilation – évidente, surtout si vous êtes entrés dans cette salle en hiver, où il faut garder sa veste – nous avons aussi voulu la rendre plus lumineuse, tant pour la salle que pour le foyer, notamment lors des locations ou pour les élèves qui restent à l'école sur le temps de midi. J'arrête là et, pour le reste, je vous renvoie au rapport.

En conclusion, et avant de répondre à vos questions spécifiques, nous souhaitons rendre l'aula la plus polyvalente possible, d'où la volonté de

Séance du 19 septembre 2023

travailler avec des éléments modulables, mais aussi de prévoir des équipements audiovisuels et phoniques répondant à ce que l'on peut attendre pour ce type de salle.

Aujourd'hui, les équipements prévus répondent aux minimums attendus, sans luxe – je tiens à le préciser – mais permettant une utilisation facilitée par l'école et les diverses associations, celles d'aujourd'hui et futures, dont nous souhaitons qu'elles soient plus nombreuses, comme l'ont évoqué les Vert'libéraux. Nous espérons que cela sera le cas.

J'en viens ainsi à vos différentes questions. En réponse au PLR, concernant les repas de midi, nous souhaitons pouvoir accueillir, dans les meilleures conditions possibles, des élèves du cycle 3, qui sont de plus en plus nombreux à rester sur place. Toutefois, compte tenu de leur âge, il y aura un accompagnement minimum qui, j'espère, répondra aux demandes.

Concernant les équipements, je l'ai dit, ce seront des équipements sans luxe, mais qui répondent aux demandes des utilisateurs, en tout celles que nous avons aujourd'hui.

S'agissant des « rapports dans le tuyau », comme vous l'avez évoqué, nous avons effectivement d'importants projets en cours, vous le savez bien. Mais la question de la priorisation pourra être prise lors des prochaines séances INFRUEN. Ce n'est pas sûr que nous arriverons à vous répondre le 23 octobre lors de la prochaine séance, mais c'est un point que nous reprendrons.

Les Vert'libéraux ont évoqué l'idée d'un système d'éclairage intelligent et de la récupération de l'eau de pluie. A ce stade du projet, ces deux éléments n'ont pas encore été détaillés. Néanmoins, il est évident que nous mettrons tout en œuvre pour que nous nous situions dans une perspective la plus écologique possible. C'est vraiment notre volonté, spécialement au niveau des façades et de l'isolation, ainsi que de la lumière.

Pour les toilettes, il semble un peu plus difficile d'utiliser l'eau de pluie. Toutefois, pour l'arrosage des jardins, il est important de souligner que nous avons déjà deux citernes de 1'000 litres qui permettent de récupérer l'eau de pluie sur Forges-est. Elles ont été installées en juillet déjà. Cela doit vous montrer que, même si nous n'irons peut-être pas jusqu'où vous souhaitez, nous partageons les mêmes préoccupations.

Concernant les conditions d'utilisation des salles, je ne vais pas prendre trop temps : vous pouvez peut-être vous adresser à la direction – qui est présente ici – qui a bien réfléchi à ces questions, ou alors les reposer lors du Conseil d'établissement scolaire. Dans les grandes lignes, l'école est prioritaire dans l'utilisation de l'aula, qu'elle occupe entre 15 et 20 fois par mois : séances des parents, séances d'élèves, programme de promotion de la santé,

répétitions des chorales ou du théâtre, etc. Je vous passe la totalité des occupations. Elle est aussi utilisée par les services de la Ville et des partenaires, comme le Parlement des jeunes. Enfin, elle est aussi régulièrement mise à disposition des sociétés, selon les taxes et émoluments que vous pouvez trouver sur le site internet de la Ville.

Je crois que ces nombreux locataires, aujourd'hui, souhaitent souvent organiser des repas ou une soirée de soutien, mais ils ne le peuvent pas. Le fait d'avoir une cuisine plus adéquate répond donc véritablement à une demande.

Pour les entreprises locales, je crois que c'est une évidence dans tous nos projets : nous sollicitons toujours les entreprises locales, lorsque cela ne dépend pas des marchés publics, bien sûr.

En réponse aux Vert-e-s, concernant les questions d'évacuation, effectivement, on ne peut normalement pas utiliser les ascenseurs durant les alertes incendie. Néanmoins, les voies d'évacuation actuelles sont – et resteront – possibles de plain-pied.

S'agissant de la question de la reconnaissance de l'identité de genre, je crois qu'il y a une certaine division au sein de votre Parlement. En tout cas, pour nous, il est important de reconnaître l'identité de genre, d'assurer au mieux la sécurité de ce public et d'éviter sa stigmatisation. Je crois que c'est un point essentiel. Ce sont des orientations que nous soutenons ici, en particulier dans notre vision d'une école la plus inclusive possible.

En plus de la reconnaissance de ce public, cela répond aussi à la nécessité d'avoir un nombre adéquat de WC pour cette salle d'importance, afin d'éviter certaines attentes. Nous le voyons aujourd'hui de plus en plus souvent, dans certaines salles ou lors des festivals. Cela permet, notamment, de réduire l'attente pour les toilettes pour femmes.

Le groupe socialiste a évoqué l'acoustique : nous y serons attentifs. Concernant la relocalisation des activités scolaires, nous prévoyons effectivement des alternatives. Elles ont été pensées avec l'école : salles de gym, Maison du Peuple, etc. Peut-être faudra-t-il prévoir un petit budget pour la location.

Au niveau des autres groupes, il me semble que le POP a évoqué l'attention à porter au quartier des Forges, ce qui est aussi l'une de nos préoccupations. Peu de remarques du côté de l'UDC, si ce n'est le fait que le groupe ne partage pas la question des toilettes non genrées. A défaut de se mettre d'accord, merci pour l'acceptation du rapport. Pour Le Centre, ce sont un rapport et une rénovation qui s'imposent : pour nous aussi, merci !

Séance du 19 septembre 2023

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 2'055'000.-** pour procéder à la rénovation de l'aula du collège des Forges, est **accepté à l'unanimité**.

23.048 – Résolution du groupe UDC : « Les toilettes non genrées : inutiles », déposée le 19 septembre 2023

Le rapport du Conseil communal stipule la mise en place de toilettes non genrées.

Développement :

La rénovation et la création de nouvelles toilettes au sein de l'aula du collège des Forges est louable. Néanmoins, nous sommes opposés à la mise en place de toilettes non genrées pour des jeunes âgés de 13 à 16 ans. Celles-ci ne servent à rien, à part à satisfaire les idées ultra-progressistes de certains, et ce pseudo-progrès ne sera en aucun cas utile aux jeunes utilisateurs.

Pour le groupe UDC : Lukas Räss

M. Lukas Räss, UDC, donne lecture du développement écrit de sa résolution.

M. Alain Vaucher, PLR : Je vous avoue qu'en séance de préparation, cette question n'a pas suscité d'avis de la part de notre groupe. Elle n'a pas été particulièrement relevée. Cependant, nous sommes en présence d'une résolution qui, sur le fond, pose quand même certaines questions assez intéressantes.

Si l'on met au centre la question sociétale et le courant actuel de pensée, les toilettes non genrées sont une évidence. Par contre – c'est une question que je me pose sur le moment, en ayant pris connaissance de cette résolution – si l'on met les élèves au centre, ce n'est peut-être pas si sûr que ce soit le cas.

La question est : ne sacrifions-nous pas à une minorité – tout à fait légitime – le confort d'une majorité ? Par *confort*, je sous-entends la pudeur, entre autres, de certaines personnes. Cette classe d'âge, entre 13 et 16 ans, est effectivement assez importante dans le développement du futur adulte.

Cette résolution permet de mettre cette question en exergue et de stimuler une réflexion sans pression sociétale. Comme je l'ai dit, la question ne s'est pas du tout posée, et le groupe est partagée sur celle-ci.

M. Karim Boukhris, POP : Au sein de notre groupe, lorsque nous avons discuté de ce rapport, la question des toilettes non genrées a été évoquée.

Si l'UDC souhaite que l'on constate l'inutilité de toilettes non genrées, nous ne partageons pas cet avis. On parle d'inutilité si cela ne sert à personne. Je ne pense pas qu'elles soient très utiles à flatter les idées ultra-progressistes de certains, et je ne considère pas cela comme un « pseudo-progrès ».

Séance du 19 septembre 2023

Il s'agit ici de reconnaître une minorité, certes, mais également quelque chose qui, à mon avis, va devenir la norme à futur. Il ne s'agit plus d'avoir maintenant des toilettes genrées, ce n'est plus très, très utile. A mon avis, ce sont les toilettes genrées, elles-mêmes, qui seront appelées à disparaître.

C'est pour cela que nous nous opposerons à cette résolution. Nous ne considérons pas cela inutile. Nous considérons cela comme une avancée, comme un progrès, et nous souhaitons ne pas avoir trop de retard dans ce train qui est déjà en marche depuis bien longtemps.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Cette question n'avait pas soulevé une quelconque préoccupation dans notre groupe. Mais il est vrai que nous aimerions quand même avoir un petit éclaircissement sur le dossier, à savoir « toilettes non genrées » signifie-t-il qu'il y aura seulement une cabine ? Cette cabine non genrée sera-t-elle également ouverte aux personnes à mobilité réduite ? Comment ces toilettes non genrées seront-elles conçues, que vont-elles représenter ? Car nous avons vu différents projets dans des écoles à peu près de la même grandeur que les Forges, où le besoin de toilettes non genrées s'adressait à moins de cinq élèves.

Cela dit, ces toilettes non genrées, cette aula seront aussi utilisées par d'autres groupes que des enfants. Nous voyons aussi de plus en plus de parents avec des enfants à changer. C'est vrai qu'il y en a moins en milieu scolaire, mais cela existe aussi. Un papa qui rentre dans des toilettes filles pour changer son enfant préférera peut-être le changer dans une toilette non genrée.

Avant de nous positionner sur cette résolution, nous souhaiterions préalablement avoir un petit éclaircissement du dossier.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Je ne sais pas si nous faisons partie des ultra-progressistes bien-pensants – je ne sais plus quelle était la formulation exacte – mais, en tout cas, lors de la préparation, cette question n'a même pas été évoquée. Cela ne faisait pas un pli, tellement il semblait évident que, lorsque l'on réalise aujourd'hui de nouvelles constructions, et quand on installe des toilettes, cela se fait en fonction des nouvelles habitudes qui se mettent gentiment en place.

Le texte de la résolution fait mention d'enfants jusqu'à 16 ans. Mais pourquoi pas 14, 12 ou 13 ans ? On sait bien qu'il va y avoir là un petit peu d'arbitraire. Et cela a été rappelé : cette école n'est pas non plus fréquentée que par des élèves, mais il s'y déroule aussi un certain nombre de manifestations. Il s'y tient parfois – en tout cas, il y a eu – un certain nombre de séances du Conseil général, en tout cas des séances de commissions. Et je pense que

l'on pourrait aussi apprécier de bénéficier de toilettes non genrées, puisque cela fait aussi partie de la réalité d'aujourd'hui.

Aussi, de notre côté, nous nous opposerons à cette résolution. Ce n'est pas un progrès, c'est simplement faire les choses dans le bon temps. C'est maintenant qu'il faut le faire. De plus, on ne va pas refaire les constructions chaque année, donc autant avoir un tout petit peu d'avance, si tant est que l'on parle d'avoir de l'avance.

Mme Béatrice Thiémond-Clémentz, Les Vert-e-s : Nous avons aussi parlé de cette question-là au sein du groupe des Vert-e-s, mais pour arriver à la conclusion de dire que nous voulions des toilettes non genrées.

Effectivement, comme des collègues l'ont dit, pourquoi parler de toilettes genrées, alors qu'il faudra arriver à des toilettes non genrées. Les toilettes non genrées sont accessibles à tous et toutes. Comme le conseiller communal l'a dit, cela veut dire qu'il n'y a pas d'attente, davantage d'hommes que de femmes, car certaines toilettes sont plus fréquentées. En tout cas, je sais qu'il ne faut souvent pas faire la file pour les toilettes femmes...

Par rapport à la pudeur, il est également dans les missions d'une école et des lieux publics de faire de l'éducation par rapport au respect, et de se sentir bien. Il est vrai que c'est compliqué pour des minorités qui ont une identité de genre différente et que c'est plus facile s'il leur est possible d'aller dans n'importe quelle toilette sans être regardées de travers.

D'autre part, je rappelle que, pour la place du Marché, il a été décidé que l'on installerait aussi des toilettes non genrées. Nous avons eu une discussion générale en commission participative, où tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait aller vers des toilettes non genrées.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Je ne vais pas répéter tout ce qu'ont dit mes préopinants. Des toilettes non genrées ne sont pas une lubie de certains groupes. Comme l'a dit très justement ma préopinante, il me semble que c'est vers cette solution que l'on doit aller. D'ailleurs, il me semble même que ce sont déjà des toilettes non genrées, aux Forges. Aussi, pourquoi revenir en arrière ?

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Je n'imaginai pas devoir approfondir ce sujet, mais je pense qu'il est quand même important de préciser deux ou trois choses.

Premièrement, comme je l'ai dit, ce projet s'inscrit dans cette vision d'école inclusive, qui permet vraiment à chacun d'être accompagné dans ses spécificités, dans ce qu'il est. De ce point de vue, il s'agit, pour nous, pour

Séance du 19 septembre 2023

l'école, de vraiment être au maximum non discriminants, protecteurs et accueillants. Ce sont vraiment les lignes directrices de notre école.

Je ne vais pas vous donner l'entier du développement de ma direction, mais cela s'inscrit vraiment dans un courant qui existe déjà : nous avons déjà des toilettes non genrées. Je crois qu'il est important de dire que nous avons déjà des toilettes de ce type dans plusieurs collèges, qui correspondent d'ailleurs à ce qui est prévu dans le protocole d'accompagnement des élèves en transition. Il s'agit vraiment d'être à l'écoute de tous et du plus grand nombre, en tout cas quand on le peut. Il s'agit aujourd'hui d'entre 10 et 20 élèves.

A mes yeux, ce qui est essentiel, c'est de ne pas opposer une minorité par rapport à une majorité – comme on a tendance à le faire – mais, à chaque fois qu'on le peut, de s'occuper de tous, tant que cela ne met pas à mal la majorité, pour reprendre la problématique du PLR.

De ce point de vue, je crois que nous sommes vraiment dans cette dynamique où nous portons attention à chacun, sans porter atteinte à la majorité. Pour moi, c'est la même chose que ce qui se passe pour toutes les personnes à mobilité réduite, où l'on ne se pose pas de question aujourd'hui. Ce n'est donc pas un progrès, cela fait partie de l'évolution de notre société, et cela deviendra la norme, probablement, car c'est en train de se généraliser, comme nous le voyons dans la plupart des festivals et dans la plupart des bâtiments.

Concernant la pudeur – je crois que ce sont peut-être des précisions que je devais à certains groupes – c'est une attention essentielle de l'école. Les cabines sont évidemment fermées et, à côté de cela, il y a les pissoirs réservés aux hommes. Je ne vais pas épiloguer là-dessus, mais la pudeur est vraiment essentielle. Cela ne veut pas dire que c'est ouvert à tout-va. C'est vraiment quelque chose d'important. C'est juste accessible à tous, et c'est là-dessus que nous souhaitons mettre l'accent.

En plus, cela permet d'avoir moins de files d'attente. Ce sont des éléments assez techniques, qui font que de nombreux festivals s'engagent dans cette voie, plutôt que de maintenir des toilettes genrées.

J'espère ainsi vous avoir convaincus que nous ne sommes pas dans un « pseudo-progrès », qu'il ne s'agit pas d'opposer une vision à une autre, mais d'aller ensemble vers une reconnaissance de ces minorités.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet au vote la **résolution 23.048**, laquelle est **refusée par 30 voix contre 6 et 2 abstentions**.

23.033

Rapport d'information du Conseil communal relatif à Capitale culturelle suisse

(du 5 juillet 2023)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Dans la lignée des Capitales européennes de la culture et à l'invitation de l'association Capitale Culturelle Suisse, la ville de La Chaux-de-Fonds est appelée à porter la première édition de cette manifestation culturelle d'envergure nationale, faisant ainsi œuvre de pionnière. Le présent rapport souhaite informer le Conseil général de l'avancée du projet et du soutien apporté aux phases préparatoires. Prévu initialement en 2025, l'événement se profile pour 2027 et souhaite attirer des publics de toute la Suisse, mais également des régions voisines, par-delà les frontières nationales. Ce projet nécessite une large mobilisation de la part des instances publiques (communales, cantonales et nationales), du secteur privé et de la population dans son ensemble. L'élan culturel ainsi que les ponts créés entre les régions marqueront durablement notre ville et notre pays.

Historique et contexte

Le projet de capitales culturelles en Suisse

Au sortir d'Expo.02, des responsables en charge des événements de la manifestation constatent l'intérêt de proposer des événements culturels d'envergure nationale. Ils relèvent leur capacité à réunir des citoyennes et des citoyens de toutes les régions de la Suisse, à faire découvrir des artistes parfois inconnu·e·s hors de leur région linguistique et à stimuler de nouvelles

collaborations. Plus important encore, ce type d'événement crée des ponts au-delà des frontières linguistiques et culturelles, renforçant notamment le sentiment d'appartenance à un pays et à un destin commun. En Suisse, les expositions nationales ont lieu, au mieux, tous les vingt-cinq ans.

Créée en 2013 sur le modèle des Capitales européennes de la culture, l'association Capitale Culturelle Suisse¹ (ci-après « l'association suisse ») a pour objectif d'attribuer, à intervalles réguliers et pour une année, le titre de Capitale culturelle suisse à une ville du pays. À travers la culture, il s'agit de favoriser tous les trois ans le développement d'une ville et du territoire dont elle fait partie.

Le concept se rapproche en plusieurs points de celui d'Exposition nationale suisse. L'événement concerne toutes les régions linguistiques, affiche une haute ambition en matière de programmation et s'adresse à toutes et tous. C'est un moment de partage, de rencontres, de créativité et d'innovation qui se veut à la fois festif, convivial, inclusif et susceptible de stimuler une réflexion sur les cultures et les identités suisses.

Cependant, les capitales culturelles se distinguent des expositions nationales : plus fréquentes, plus agiles, plus souples et plus durables, elles se développent autour d'une colonne vertébrale existante, investissent les infrastructures présentes et valorisent les richesses locales. Elles ne sont pas faites d'événements pensés *ex nihilo*, programmés dans des lieux spécifiquement construits pour l'occasion mais elles célèbrent les processus de transformation urbanistique en cours. En ce sens, elles stimulent l'économie, le tourisme et l'emploi, et renforcent l'attractivité de toute une région.

Études réalisées et impacts observés des capitales culturelles européennes

Afin d'évaluer la pertinence, l'intérêt et la faisabilité d'un tel projet, l'association suisse a mandaté, en 2016, l'Institut de management des villes et des territoires (IMVT) de la Haute école de gestion Arc. Les résultats de cette vaste analyse sont rendus début 2017². Leur étude compile les analyses d'impact de dizaines de programmes de capitales culturelles à travers le monde, qu'ils soient nationaux (comme les UK City of Culture) ou internationaux (comme celui des Capitales européennes de la culture). Ces études de cas recouvrent 30 ans d'expériences diverses développées dans des contextes parfois fort différents et permettent ainsi d'avoir une idée

¹ <http://www.capitaleculturelle.ch/>

² Mathias Rota, 2019. "La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse?". Disponible en ligne : https://ccs2300.ch/wp-content/uploads/2022/06/2-La-Chaux-de-Fonds-Capitale-culturelle-suisse_compressed.pdf

solide des enjeux liés à un programme tel qu'imaginé par l'association suisse. S'il n'est pas possible de préjuger de la réussite d'une première capitale culturelle en Suisse, la comparaison fine entre des programmes analogues à travers le monde met en évidence certains de leurs écueils et permet de relever les retombées positives attendues d'un tel programme. Celles-ci concernent principalement les milieux culturels, touristiques et économiques, la cohésion sociale et nationale ainsi que l'urbanisme.

Les milieux culturels bénéficient largement de ces programmes, et ce tout aussi bien durant la manifestation elle-même que dans sa phase préparatoire et dans les années qui suivent l'événement. Durant l'année de capitale culturelle, les actrices et acteurs culturels augmentent le rayonnement de leurs activités, développent leurs réseaux par-delà les frontières régionales et accroissent leur renommée. L'événement permet d'attirer des artistes qui ne connaissaient ni la région ni la ville hôte ; celle-ci devient reconnue dans la cartographie internationale des villes de culture. Dès lors, si le label est porté par la ville hôte durant 365 jours, sa réputation de centre culturel international permet à ses actrices et acteurs culturels de bénéficier de retombées positives sur le long terme.

L'attractivité touristique bénéficie également de tels événements. Les villes qui ont été capitales culturelles ont vu leur nombre de nuitées considérablement augmenter durant la période festive. Les années suivantes ont vu cette tendance à la hausse se poursuivre. Les effets d'une telle manifestation sont reconnus et documentés par les études citées. En augmentant considérablement le nombre de touristes qui se déplacent dans la ville hôte, les capitales culturelles peuvent être des atouts majeurs pour la politique touristique de toute une région.

En outre, l'économie régionale est fortement stimulée. Si les chiffres sont éloquentes en ce qui concerne l'économie créative, des études d'impact, plus difficiles à objectiver, montrent que chaque franc investi dans un programme de capitale culturelle a des retombées de l'ordre de cinq à six fois plus élevées. Le taux d'emploi et d'employabilité est également stimulé. Lors de l'année festive, certaines villes voient leur taux d'emploi, dans des secteurs spécifiques comme l'hôtellerie ou les activités culturelles, augmenter de plus de 20%.

Toutefois les capitales culturelles présentent des effets bien plus profonds : elles mettent en mouvement une population, des politiques et des réseaux. La reconnaissance nationale fait naître un sentiment de fierté qui engendre une mobilisation enthousiaste dans la mise en œuvre des festivités. La participation à de tels programmes peut ainsi rallier entre 50 et 70% de la population locale. C'est dire l'importance qu'un tel événement revêt dans la construction d'une identité régionale. Par le partage d'expériences communes, la culture crée des liens forts entre les individus. Les capitales

culturelles sont, en somme, de puissants outils pour consolider la cohésion sociale.

D'un point de vue plus large, une Willensnation³ comme la Suisse se trouve également renforcée par un événement de ce type. Tant les actrices et les acteurs culturels que les visiteuses et les visiteurs attendus proviennent de l'ensemble du pays, voire d'au-delà. Les frontières symboliques et linguistiques sont franchies et réduites durant l'événement tout comme lors de sa préparation – cette dernière mettant à profit les compétences, les réseaux et la participation des institutions, des actrices et des acteurs culturels en favorisant les collaborations cantonales et nationales.

Dans le programme de la législature 2023 à 2027 du Conseil fédéral, adopté le 11 janvier 2023, certaines orientations stratégiques résonnent avec le concept de Capitale culturelle : « la Suisse encourage la cohésion nationale et intergénérationnelle » et « renforce la cohésion entre les régions et entre les groupes de la population [et] favorise l'intégration et la compréhension entre les cultures et communautés linguistiques ». En favorisant la circulation et la rencontre des cultures suisses, la Capitale culturelle entre en parfait accord avec les objectifs de la Confédération.

Enfin, un dernier effet indirect des capitales culturelles concerne l'urbanisme des villes et de leur région. Les travaux d'aménagement s'accélèrent, de même que leur nécessité est rendue plus évidente. En Europe, de nombreuses villes ont déjà connu cet élan. L'exemple de Marseille est remarquable. Ville européenne de la culture en 2013, elle a été transformée par l'aboutissement de chantiers urbains d'importance, dont celui du MUCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée). Il ne s'agit pas de réalisations directement promues par l'événement, mais d'opportunités qui lui sont rattachées.

La Chaux-de-Fonds comme ville pilote

Prémices

À la suite de sa fondation en 2013, l'association suisse a cherché à solidifier le label Capitale culturelle suisse. Elle s'est ainsi approchée de l'État de Neuchâtel et de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour leur proposer de porter la première édition – une édition pilote – afin de démontrer la pertinence du concept. En effet, la ville de La Chaux-de-Fonds abrite un écosystème culturel remarquable par son vivier artistique, son réseau d'équipements

³ Ibid. Mathias Rota, 2019 : *Willensnation* est un terme politique de langue allemande qui signifie, littéralement, « nation par volonté » ou « désir de vivre ensemble ».

reconnu, caractérisé par un entrelacs d'institutions publiques et privées fortement imbriquées.

Dans les Montagnes neuchâteloises, l'association suisse peut tout d'abord compter sur un vivier réputé de la création artistique contemporaine. De nombreux.euses artistes, issus de domaines très différents, habitent et créent à La Chaux-de-Fonds avant de présenter leurs œuvres dans les plus grandes villes du pays ou à l'international. Lors de l'édition pilote neuchâteloise, ces artistes pourront non seulement se produire dans la ville qui les héberge, mais également faire profiter celle-ci de leurs réseaux et attirer d'autres artistes.

Enfin, les infrastructures culturelles de La Chaux-de-Fonds sont dignes des grandes métropoles. La Salle de musique est ainsi reconnue pour son acoustique exceptionnelle par les plus grand.e.s artistes et labels de musique classique internationaux. Au-delà de cette figure de proue, la ville abrite une multitude de lieux équipés pour le spectacle vivant, les événementiels d'envergure ou les expositions de tous types. Le festival de La Plage des Six Pompes, reconnu à l'international, transforme par ailleurs tous les recoins de la ville, et sa nature environnante, en une scène ouverte que les artistes invité.e.s s'approprient avec gourmandise.

Opportunités et faisabilité : études et démarches

La Capitale culturelle suisse doit révéler La Chaux-de-Fonds pour ce qu'elle est : une cité bouillonnante d'initiatives artistiques et culturelles, qui ne saurait se réduire à des difficultés économiques ou une localisation périphérique.

Fort de cette conviction, l'association suisse s'est, dans un premier temps, assurée de l'intérêt de nos autorités politiques. Dès 2018, une rencontre est organisée avec les exécutifs de la Ville et du Canton. L'Institut de management des villes et des territoires (IMVT) de la Haute école de gestion Arc est à nouveau mandaté par l'association suisse. Présentée en 2019, la seconde étude⁴ de M. Mathias Rota analyse l'hypothèse d'une candidature chaux-de-fonnière comme première Capitale culturelle suisse et émet une série de recommandations.

M. Mathias Rota montre ainsi que les effets de levier les plus spectaculaires des Capitales culturelles sont le plus souvent observés « dans les villes moins connues, mais comprenant un héritage culturel important », à l'instar de La Chaux-de-Fonds.

Les recommandations les plus importantes portent sur la méthodologie utilisée pour préserver l'adhésion des actrices et acteurs culturels et de la

⁴ Ibid. Mathias Rota, 2019.

population. Il est préconisé d'élaborer une démarche bottom-up et participative, de garantir la transparence dans la mise au concours des postes clés et d'assurer l'indépendance de la gouvernance. Ces préceptes ont été suivis et constituent aujourd'hui encore les lignes directrices du projet.

En 2019, les exécutifs du Canton et de la Ville ont prolongé la réflexion en sollicitant un troisième mandat. Ce « passage de témoin » – depuis les démarches conceptuelles menées par l'association suisse, vers les autorités communales et cantonales – a permis d'esquisser des contours plus concrets pour une manifestation désormais imaginée au cœur de la métropole horlogère.

À la suite d'une mise au concours publique, le collectif romand La Marmite a ainsi élaboré la première esquisse d'une Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds. Entamé à l'automne 2019, le mandat a poursuivi et systématisé les premières consultations effectuées auparavant. La Marmite a mené une série d'entretiens individuels et collectifs pour comprendre les attentes et répertorier les idées émanant de différents acteurs locaux et nationaux. Bien qu'entravés par l'arrivée de la pandémie du coronavirus en hiver 2019-2020, les auteurs ont rendu leurs conclusions en janvier 2021⁵.

Dans le prolongement des deux précédentes études, et à partir des savoirs récoltés auprès des professionnels rencontrés, les auteurs ont imaginé une programmation structurée autour de quatre axes thématiques, proposé un calendrier, projeté un modèle de gouvernance et dressé un montage financiers idéal. De surcroît, leur démarche collaborative a posé un jalon important dans la manière de penser le projet pilote chaux-de-fonnier : au-delà de proposer un simple événementiel de *marketing* régional supplémentaire, la Capitale culturelle suisse se définit depuis comme un processus profond, moteur d'une mobilisation nécessairement inclusive, ouvert à toute la population, afin de célébrer sa diversité de talents et de cultures, et placer au cœur du dialogue national, le foisonnement des expressions artistiques singulières.

Au printemps 2021, un poste de chef-fe de projet a été mis au concours afin de concrétiser les hypothèses et les premières projections en un programme d'action concrète. Ce projet constitue l'objet même du présent rapport d'information.

⁵ Sylvie Pipoz, Mathieu Menghini et Marie-Charlotte Winterhalter, 2021. "Faire Chaux-de-Fonds". Vers une métropole œuvrière". Disponible sous <https://lamarmite.org/wp/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-La-Marmite-LCDF-CCS-25-06.7.2021-sans-chiffrage.pdf>

Le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds

Capitale culturelle suisse porte une ambition forte via une programmation marquante capable de séduire un public national et international. Mais elle alimente un mouvement plus profond en donnant une nouvelle occasion à la population suisse de se penser concrètement en une communauté de citoyens au destin partagé et de créer un récit commun. L'enjeu principal de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds consiste à accompagner le puissant mouvement de mutation impulsé au cœur de la ville depuis quelques années au moyen d'un pic de propositions culturelles riches et variées.

Principes directeurs

Les actrices et acteurs culturels proposeront des événements favorisant la rencontre, le vivre-ensemble, l'esprit festif, et mettront à l'honneur l'esprit convivial propre aux Montagnes neuchâteloises. Le projet repose ainsi sur trois principes forts :

- **La participation culturelle.** À l'échelle d'une ville et dans une temporalité longue, la manifestation se veut inclusive, ses habitantes et ses habitants seront invité·e·s à y contribuer et à y participer activement.
- **Le dialogue culturel.** Les visiteuses et visiteurs seront convié·e·s à un événement favorisant l'ouverture, la rencontre et la découverte d'autres formes de culture. Il s'agit de franchir tout à la fois les frontières linguistiques, géographiques et symboliques en favorisant les échanges et l'interdisciplinarité.
- **Le rayonnement culturel.** La manifestation permettra de mettre en valeur les cultures de Suisse et la ville de La Chaux-de-Fonds. Seront célébrés le patrimoine, la créativité contemporaine, le spectacle vivant et les arts plastiques, l'écrit et l'oral, la pensée et le geste.

Aperçu de l'année Capitale culturelle

Thématiques

Par la spécificité de son histoire et de sa situation, La Chaux-de-Fonds est ancrée dans une réalité locale qui résonne fortement avec des problématiques universelles. Quatre thématiques permettront de les explorer :

- **Le temps** : ville-manufacture façonnée par les savoir-faire horlogers, La Chaux-de-Fonds est l'endroit idéal pour porter un regard sur le temps. Dans un monde qui s'accélère, 2027 offrira aux actrices et acteurs culturels une opportunité pour l'approcher et le questionner.

- **La nature** : nichée au milieu des forêts de sapins et des pâturages jurassiens, La Chaux-de-Fonds entretient avec son environnement proche des rapports faits de détente, d'émerveillement, d'exploitation ou de protection. Ce lien particulier permet d'imaginer non seulement des créations interrogeant la manière dont la nature est perçue, mais aussi d'autres approches utilisant la nature environnante comme lieu de représentation unique.
- **Le climat** : construite à 1000 mètres d'altitude, La Chaux-de-Fonds se distingue par un climat fait d'hivers rigoureux et ensoleillés. Au-delà des régionalismes, ce thème ouvre les artistes notamment à la question du réchauffement climatique dans une ville-montagne qui pourrait s'annoncer comme une ville-refuge.
- **La frontière** : ville-frontière, La Chaux-de-Fonds porte en elle les questions relatives aux enjeux majeurs des limites, des séparations, des migrations, mais aussi des liens, des ouvertures et des mouvements transfrontaliers. De prime abord perçue comme une marque de la séparation, la frontière permet au contraire de penser les questions de l'échange et de l'inclusivité.

Programmation

En plus des rendez-vous culturels qui ont habituellement lieu dans la ville et le canton, La Chaux-de-Fonds accueillera quelques manifestations nationales caractéristiques de la culture helvétique, aussi bien dans le domaine de la création contemporaine que dans celui des traditions vivantes. D'autres événements s'ajouteront, plus intimistes, dans les appartements chaux-de-fonniers, les quartiers ou les lieux insolites constitutifs du patrimoine de la ville afin de décentraliser la culture et irriguer l'ensemble du territoire communal.

La programmation sera amorcée par des appels à projets lancés en 2024 afin d'offrir deux années pleines pour le montage des coproductions à l'échelle régionale, nationale et internationale. Ainsi, les actrices et acteurs culturels s'approprient et construiront la programmation, dans le cadre des thématiques et des principes directeurs cités plus haut.

En conformité avec la démarche participative, les échanges réguliers avec les actrices et acteurs culturels se poursuivront afin de définir l'architecture générale de la manifestation, et en particuliers la structure de la direction artistique.

Infrastructures

Outre les institutions de la ville et du canton – musées, centres d'art, théâtres, cinémas, salles de musique, lieux patrimoniaux, bibliothèques – les

restaurants, cafés, commerces, écoles et institutions au sens large participeront à la manifestation qui se déploiera ainsi en tous lieux. Trois principes fondamentaux seront suivis :

- **Utiliser les infrastructures événementielles existantes**, en maximisant leur usage et en profitant des périodes de vacances pour y tenir des manifestations spécifiques.
- **Inscrire les quelques travaux indispensables dans les développements en cours**, en les soutenant et en les magnifiant dans une logique de long terme (rénovation des Anciens abattoirs).
- **Garantir que les rares infrastructures éphémères**, dont la durée de vie sera celle de la manifestation, soient construites dans un soucis permanent de sobriété : seul l'essentiel sera réalisé.

Un centre névralgique et éphémère sera ouvert aux Anciens abattoirs afin d'accueillir les visiteuses et visiteurs durant la manifestation et d'accompagner le développement d'un nouveau pôle culturel à l'Ouest de la ville, amorcé depuis plusieurs années. Idéalement situés, un restaurant, des expositions et des événements s'y tiendront régulièrement. Mais à tout moment, chacune et chacun y trouvera les informations pratiques liées à la manifestation.

L'accueil du public supposera d'ailleurs une large collaboration régionale et cantonale s'appuyant sur les infrastructures existantes (Offices du Tourisme, Neuchâtel Tourist Card...) compte tenu du nombre élevé de services à pourvoir : hébergements, restauration, activités de plein air, etc.

Certains espaces emblématiques de la ville, d'habitude non dédiés à la culture, seront mis en valeur à l'occasion d'événementiels marquants : tarmac de l'aéroport par exemple ou complexe sportif de La Charrière.

Les grands travaux d'aménagements urbains (Grand Pont ; pistes cyclables) lancés ces dernières années font la part belle aux nouvelles mobilités. La marche, le vélo ou les transports publics permettent d'envisager une manifestation à taille humaine étendue sur l'ensemble de la ville élargie à son environnement naturel avoisinant.

La Capitale culturelle suisse accompagnera ainsi cette dynamique positive qui caractérise aujourd'hui La Chaux-de-Fonds : les Anciens abattoirs, la gare des Forges et la rue du Commerce rendue piétonne verront leur utilisation renforcée.

Gouvernance et parties prenantes

Gouvernance actuelle

Actuellement, et jusqu'à ce que la manifestation soit officiellement lancée – c'est-à-dire lorsque le budget sera assuré – une gouvernance agile et légère a été mise en place.

Afin de porter la manifestation, une association a été instituée en automne 2021 : l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse (ci-après « l'association »). Pour garantir une représentativité de la Ville et du Canton, ainsi que l'indépendance de l'association, les statuts stipulent que son comité doit être composé de cinq personnes au minimum, avec un-e représentant-e de la Ville et un-e autre du Canton.

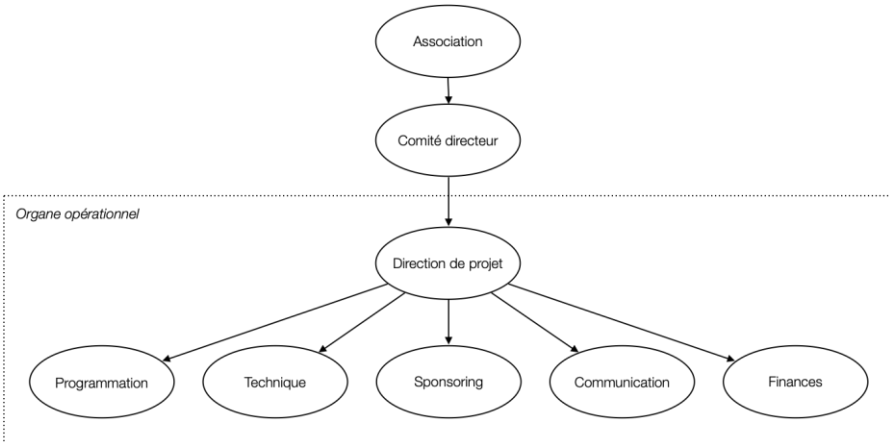
Les membres actuels du comité de l'association sont : Mme Anouk Hellmann, présidente ; Mmes Pauline Vrolixs et Marie-Thérèse Bonadonna (cheffe du service de la culture du Canton de Neuchâtel, représentante du Canton) ; MM. Martial Debély et Marc Josserand (délégué aux affaires culturelles de la Ville de La Chaux-de-Fonds, représentant de la Ville).

Un comité de pilotage se réunit de manière régulière, une dizaine de fois par année, pour décider des grandes orientations stratégiques et garantir leur bonne réalisation. Ce comité est composé de : M. Alain Ribaux, Conseiller d'État, Département de l'économie, de la sécurité et de la culture ; M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI), Ville de La Chaux-de-Fonds ; M. Théo Huguenin-Élie, Conseiller communal, Dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC), Ville de La Chaux-de-Fonds ; Mme Marie-Thérèse Bonadonna, cheffe du service de la culture du Canton de Neuchâtel ; M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles, Ville de La Chaux-de-Fonds ; Mme Anouk Hellmann, présidente, Association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse ; M. Olivier Schinz, chef de projet ; Mme Anna Golisciano, adjointe au chef de projet. En fonction des besoins et des compétences, des invités sont conviés aux séances du comité de pilotage.

Gouvernance de la manifestation

Une fois la manifestation confirmée, la gouvernance évoluera vers une structure à trois étages (représentée dans le schéma ci-après), garante d'efficacité et d'indépendance dans l'exercice des différentes fonctions. Le comité de l'association sera réorganisé et augmenté afin de lui donner une meilleure représentativité des différentes régions linguistiques de Suisse. L'association s'occupera principalement des recherches de financements et sera garante de leur bonne utilisation. Elle s'appuiera sur le comité directeur

qui sera en charge des questions stratégiques qui définira et garantira l'orientation générale de la manifestation. Succédant au comité de pilotage actuel, le futur comité directeur comprendra notamment deux Conseillers communaux et un Conseiller d'État. Finalement, pour mettre en œuvre la stratégie définie, le comité directeur mandatera lui-même un organe opérationnel, divisé en différents secteurs.



Calendrier : Capitale culturelle suisse en 2027

La manifestation était initialement prévue en 2025. Elle est repoussée en 2027 pour plusieurs raisons.

D'abord, la Capitale culturelle suisse nécessite la reconnaissance de la Confédération indispensable pour asseoir la légitimité nationale de l'événement. Des discussions régulières sont menées avec l'Office fédéral de la culture ainsi qu'avec des parlementaires fédéraux. Le soutien de la Confédération est conditionné à l'inscription de la Capitale culturelle suisse dans le Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (Message culture). Celui-ci – mis en consultation du 9 juin au 22 septembre 2023 – contient le paragraphe suivant en appui à l'Art. 9a de la Loi sur l'Encouragement de la Culture (LEC) sur la participation culturelle : « Des initiatives telles que la « Capitale culturelle suisse » contribuent également à promouvoir la participation culturelle. Inspiré du dispositif « Capitale européenne de la culture », le projet suisse se déroulera à intervalles réguliers dans différentes villes et contribuera à renforcer la cohésion nationale, à valoriser la diversité culturelle en Suisse et à favoriser les échanges culturels entre les régions linguistiques. Le projet « Capitale culturelle suisse » mise sur l'inclusion et s'adresse à un large public. Il

souligne en outre l'influence de la culture sur l'identité et l'attractivité d'une région. »⁶ Par cette proposition aux chambres, l'exécutif fédéral accorde sa reconnaissance au projet Capitale culturelle suisse et annonce en partager les objectifs et la vision. Le débat parlementaire au sujet du Message culture trouvera sa conclusion durant le dernier trimestre 2024 avec le vote des plafonds budgétaires pour les aides financières allouées, en vertu de la LEC pour la période 2025-2028.

Ensuite – suivant en cela les recommandations des professionnel-le-s de la culture – le comité de pilotage a estimé que deux ans minimum étaient nécessaires aux artistes pour produire des œuvres dédiées à un évènement d'une telle ampleur : 2025 et 2026 seront ainsi réservées à la production proprement dite.

Enfin – envisageant un partenariat avec la SSR – le comité de pilotage a favorisé le choix d'une année impaire. Les années paires sont largement consacrées au sport (Jeux olympiques, Coupes du monde de football...).

Le calendrier en annexe⁷ permet de visualiser les différentes étapes jusqu'à la cérémonie d'ouverture. L'organisation, la réalisation et la clôture administrative de l'évènement demanderont plus de cinq ans de travail. La production de spectacles spécifiques à la manifestation nécessite également un temps incompressible : des financements adéquats devront permettre aux actrices et acteurs culturels de lancer la conception des plus gros projets dès 2024.

La Capitale culturelle suisse se déploiera pendant une année complète. Cependant, certaines périodes seront plus intenses que d'autres avec une montée en puissance pendant la période hivernale et une intensification des rendez-vous jusqu'à l'apothéose estivale. Le grand évènementiel d'ouverture aura lieu au printemps et la clôture sera célébrée en fin d'année. Toutes les lignes calendaires de référence seront précisées sur la base des rencontres avec les milieux culturels et des appels à projets.

Budget et plan de financement

Jusqu'à fin 2024, le Conseil communal – de conserve avec le Conseil d'Etat – poursuivra le financement des phases préparatoires via une subvention inscrite au Centre 500 (Affaires culturelles).

⁶ Message culture 2025-2028. Rapport explicatif pour la procédure de consultation, du 9 juin 2023. PP. 73-74

⁷ Annexe 1 : Calendrier – Capitale culturelle suisse 2023-2028

Un financement public à 3 niveaux

Afin d'affirmer son envergure nationale, la manifestation doit s'appuyer sur les trois niveaux politiques de l'État fédéral : la Confédération, le Canton et la Commune. La base de travail proposée par le Canton à la Commune est celle du principe de montant miroir. Ainsi, pour chaque franc octroyé par la Ville, le Canton apporterait un montant identique. Fort de cet engagement conjoint, le Canton et la Commune assurent à la Confédération l'importance de la manifestation et l'invite implicitement à rejoindre le projet. D'autres Villes et Communes ont par ailleurs témoigné de leur intérêt à jouer un rôle dans la manifestation, contribuant ainsi à lui donner une dynamique cantonale et nationale. Au cœur de cet élan, l'association a déjà obtenu un soutien important du Fonds d'attributions cantonales Loterie Romande (Fac – Loro).

Comparé aux montants consacrés aux capitales européennes de la culture et aux expositions nationales, le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds présente un budget global sans commune mesure. À l'heure actuelle, bien que le budget définitif ne soit pas encore arrêté, il s'élève à CHF 18,5 Mios. Le premier scénario évoqué par le collectif de *La Marmite* pour une manifestation de cette importance faisait état de CHF 13 Mios. Au final, l'ampleur de la manifestation sera calibrée en fonction des résultats effectifs des recherches de fonds.

Structure du budget

Deux tableaux en annexe⁸ présentent le budget prévisionnel de l'association pour la mise en place, la tenue et la clôture de la manifestation. Le budget couvre ainsi les années 2023 à 2028 et indique la répartition des charges et des produits par année. Des financements publics (Villes, Canton et Confédération) et parapublics (Loterie Romande notamment) sont escomptés afin de couvrir plus de la moitié du budget de la manifestation. Pour le reste, des financements privés sont sollicités.

Répartition des charges

71% du budget sera consacré au programme artistique et au soutien technique. Ainsi, les produits viendront financer directement les actrices et acteurs culturels, à savoir les artistes, les techniciennes et techniciens du spectacle. Une part importante du budget dédié aux aspects techniques et logistiques sera consacrée au cœur névralgique de la manifestation, les Anciens abattoirs, ainsi qu'à l'accueil des créations dans l'espace public.

⁸ Annexe 2 : Budget / Charges – Capitale culturelle suisse 2023-2028
Annexe 3 : Budget / Produits – Capitale culturelle suisse 2023-2028

Pour les autres événements, la manifestation compte collaborer avec les lieux culturels et les ressources existantes. Environ 17% sera dévolu à la communication, notamment afin d'entreprendre des actions de promotion ciblées, tant au niveau local que national. Finalement, en correspondance avec les pratiques des autres capitales européennes de la culture, 12% ont été estimés pour les frais de coordination.

Temporalité des appels à projets

Afin de tenir compte des impératifs liés à la création artistique, les premiers appels à projets seront préparés, ouverts et sélectionnés durant l'année 2024 afin que les artistes puissent entamer leur travail dès le 1^{er} janvier 2025, en particulier pour les événements d'ouverture et de clôture. Ceux-ci nécessiteront, au vu de leur envergure, une préparation plus importante (deux ans). Quant aux autres projets qui formeront la programmation de l'événement, qu'ils soient proposés par les institutions culturelles existantes ou le fruit d'appels à projets spécifiques, ils s'inscriront dans une temporalité plus courte.

Financement public

À l'heure actuelle, les financements de la Confédération ne sont pas encore acquis. Depuis deux ans, des contacts rapprochés existent avec le Département fédéral de l'intérieur et son Office fédéral de la culture, qui se montrent intéressés par la manifestation et qui financent partiellement l'association suisse pour son fonctionnement. De plus, un important travail de lobbying continuera d'être mené pour sensibiliser les parlementaires à ce dossier et maintenir le concept de Capitale culturelle suisse comme un outil prioritaire au service de la participation culturelle dans le Message culture. Dans le cadre des échanges techniques qui ont nourri sa préparation, quatre axes d'action ont été annoncés qui entrent en parfaite résonance avec Capitale culturelle suisse : la participation culturelle, la cohésion sociale, la création et l'innovation.

En parallèle, la Fondation Pro Helvetia⁹ – organisme d'encouragement à la culture de la Confédération – a été conviée à La Chaux-de-Fonds fin 2022. Très intéressée par la vivacité de la vie culturelle locale, Pro Helvetia a lancé des programmes de collaborations avec des villes de Suisse : La Chaux-de-Fonds figure désormais sur leur liste. De plus, la Fondation pourrait être sollicitée pour soutenir des projets spécifiques.

Eu égard aux étapes qu'il reste à franchir, le Conseil communal soumet au Conseil général le présent rapport d'information. Ce n'est qu'une fois les soutiens privés et celui de la Confédération confirmés (ou fortement

⁹ <https://prohelvetia.ch/fr/>

pressentis) qu'une demande de crédit lui sera soumise, à l'horizon du troisième trimestre 2024, pour un montant de CHF 2,5 Mios, accompagnée d'un rapport et d'un arrêté. En parallèle, le Conseil d'Etat soumettra une demande de crédit au Grand conseil.

Financement privé

À l'heure actuelle, plusieurs sponsors ont confirmé leur soutien : un acteur important s'est déjà engagé comme sponsor principal à hauteur de CHF 1.5 Mios ; des discussions sont en cours avec deux autres sponsors importants. Visant une diversité des milieux économiques, l'association recherche encore d'autres sponsors provenant du milieu de la grande distribution, de la télécommunication ou des transports. En tout, la manifestation comptera sur 4 à 5 sponsors nationaux et internationaux, ainsi que plusieurs sponsors régionaux. Des demandes de fonds seront adressées à des fondations pour financer des projets particuliers, notamment ceux à forte dimension participative ou des créations artistiques plus spécifiques.

Recettes : un modèle respectueux des structures en place

Une partie des produits proviendra de recettes propres. Ce type de recettes étant particulièrement variables, la prudence a été de mise lors de leur évaluation. Capitale culturelle suisse souhaite en effet s'appuyer sur les institutions culturelles existantes. Il est normal que celles-ci bénéficient en retour des produits générés. S'appuyant sur des modèles de financement variés, la manifestation sera composée d'événements entièrement produits par l'association, d'autres partiellement produits par l'association, et d'autres uniquement produits par les institutions partenaires. De ce fait, le budget global de la programmation sera plus important, car les charges engendrées par celle-ci seront en partie portées par les budgets courants des institutions partenaires, et une partie des recettes leur seront équitablement reversées. Un fonds sera constitué sur les recettes pour couvrir d'éventuels déficits. Les événements en principe offerts gratuitement au public seront entièrement pris en charge par l'association.

Temporalité des soutiens

Pour garantir une préparation adéquate de la manifestation, il sera nécessaire de bénéficier de ressources financières substantielles dès le second semestre 2024, montants alloués principalement par les pouvoirs publics. Les collectivités publiques poseront ainsi un socle de confiance sur lequel pourront s'arrimer les soutiens privés. Fort de ces soutiens, il s'agira ensuite de finaliser le soutien de la Confédération en principe annoncé dans

Séance du 19 septembre 2023

les dernières versions des avant-projets du Message culture et formalisé au budget, dès décembre 2024.

Commissions

Ce rapport a été présenté à la Commission de la culture le 19 juin 2023, ainsi qu'à celle des affaires culturelles le 28 juin 2023. Toutes deux l'ont approuvé à l'unanimité des membres présent·e·s.

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrit précisément dans les lignes fixées par le programme de législature 2020 – 2024 dans son chapitre Capitale culturelle.

Conséquences sur les finances

Pour l'heure, les moyens alloués au Centre 500 (Affaires culturelles), la subvention cantonale octroyée dans le cadre des accords de positionnement stratégique (APS) ainsi qu'un projet de transformation suffisent à financer la phase de préparation. Dans un deuxième temps, une demande de crédit sera formulée par le Conseil communal au Conseil général et par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Dans l'intervalle, le travail de lobbying auprès de la Confédération se poursuivra, de même que les recherches de fonds privés afin de consolider le plan de financement de la manifestation.

Conséquences sur les ressources humaines

Le projet va dépasser le domaine culturel *stricto sensu*. Au fil de son évolution et de sa mise en place, d'autres services de la Ville se verront associés à la manifestation, dans le cadre de leurs missions habituelles. Cette manifestation offrira l'opportunité de renforcer les collaborations au sein de l'administration communale.

Collaboration intercommunale

En fonction des artistes et des projets, des collaborations seront organisées avec les collectivités voisines. Les Villes de Neuchâtel et du Locle ainsi que la Commune de Milvignes ont déjà manifesté leur intérêt. En outre, plusieurs villes suisses se sont déjà montrées intéressées à soutenir le projet.

Éléments relatifs au développement durable

Le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds a l'ambition de générer une dynamique positive pour la ville, pour le canton ainsi que pour l'ensemble du pays. La manifestation est envisagée dans une perspective

de durabilité économique, environnementale et sociale. Il s'agit en effet de s'appuyer sur la capacité de la culture à dynamiser une ville et un canton, de fédérer les habitantes et les habitants et à attirer de nouveaux publics.

a) Aspect environnemental

Afin de limiter l'impact négatif sur l'environnement, la manifestation s'appuiera sur les structures existantes et leur potentiel de transformation plutôt que de développer des constructions monumentales éphémères. Là aussi, le programme entre dans une perspective de durabilité. La manifestation favorisera également la mobilité douce dans le cadre des événements et dans une perspective à plus long terme.

b) Aspect social

Dans ses principes, la manifestation se veut ouverte à la diversité dans toutes ses dimensions. L'inclusion et la participation sont ses deux axes prioritaires. Les besoins et les attentes des différents publics seront pris en considération : dans la programmation, la communication, l'accès aux événements, au sein des équipes professionnelles et bénévoles. Les personnes vivant avec un handicap physique ou mental, celles issues de la migration, les minorités et les personnes précarisées bénéficieront d'une attention particulière afin de garantir une accessibilité respectueuse et digne. Le projet vise également celles et ceux qui ne participent pas habituellement aux événements proposés par les lieux de culture.

c) Aspect économique

En s'appuyant sur les études d'impact des capitales européennes de la culture, il est possible d'envisager, avec confiance, des retombées économiques largement positives. La manifestation aura, premièrement, un impact sur le secteur de la culture. Les moyens octroyés permettront d'étoffer l'offre, de développer les habitudes culturelles des habitantes et habitants et, par-là, d'augmenter la fréquentation culturelle de manière durable. La manifestation donnera par ailleurs l'opportunité d'initier de nouvelles collaborations au niveau local, national, voire international. De nouveaux liens pourront se créer entre financeurs privés et acteurs culturels favorisant la stabilité économique des institutions culturelles. Enfin, Capitale culturelle suisse est également une opportunité pour ces milieux d'acquérir de nouvelles compétences et d'augmenter ainsi leur reconnaissance et leur employabilité.

L'élargissement du public pendant la manifestation stimulera l'activité économique locale et engendra des retombées sur l'ensemble des secteurs de la région, qu'ils soient culturels ou non. Avec le doublement du nombre de visiteurs culturels attendus par rapport à une année standard (de

500'000 à 1 million espérés), l'évènement générera des créations d'emplois dans le domaine culturel, l'hôtellerie, la restauration et les commerces notamment, tout en constituant un investissement important pour le développement du tourisme.

S'il faut toujours prendre les chiffres des études d'impact avec certaines précautions, des bureaux spécialisés dans ce type de recherches ont mis en avant, pour la ville de Mons, en Belgique, Capitale européenne de la culture 2015, que chaque euro investi par les autorités publiques a eu un retour multiplié par 5 dans l'économie belge. Concernant le taux d'emploi, une ville comme Lille a vu le secteur culturel bénéficier d'une hausse de 22%, le secteur de l'hôtellerie d'une hausse de 15%. Dans la ville roumaine de Sibiu, Capitale européenne de la culture en 2007, une étude montre que 72.5% des entreprises locales ont estimé que l'année de festivités a eu un impact conséquent sur l'attraction de nouveaux investisseurs et que l'évènement a favorisé le développement de la ville.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

En mettant la lumière sur La Chaux-de-Fonds, le titre de Capitale culturelle suisse offre la possibilité de transformer l'image de la ville. À l'interne, la manifestation posera un jalon important dans la vie des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonniers, et plus largement dans celle des Neuchâteloises et des Neuchâtelois. L'année de l'évènement permettra de stimuler fortement le territoire cantonal et de proposer aux habitantes et aux habitants du canton de vivre de nombreux événements artistiques et culturels avec intensité. Ces derniers seront vecteurs de changement, de transformation, de construction individuelle et collective. À l'externe, l'attractivité touristique et résidentielle de la ville et de la région sera renforcée. À travers une proposition culturelle unique et une communication à large échelle, La Chaux-de-Fonds se distinguera en 2027 parmi les autres destinations suisses, voire européennes, et attirera ainsi de nouveaux visiteurs.

Conclusion

Le présent rapport expose le contexte dans lequel s'inscrit le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds ainsi que l'opportunité que cette manifestation représente pour la ville et le canton : visibilité nationale, rayonnement culturel, importantes retombées économiques et touristiques, apports de financements extérieurs, rapprochement entre les communes et enfin, cohésion sociale. Pour conclure, la première Capitale culturelle suisse sera un évènement historique qui restera longtemps gravé dans le cœur de toutes celles et ceux qui auront "*fait Chaux-de-Fonds*".

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La chancelière
Jean-Daniel Jeanneret Floriane Mamie

Annexes :

- N° 1 : Calendrier prévisionnel – Capitale culturelle suisse 2023-2028
- N° 2 : Budget / Charges – Capitale culturelle suisse 2023-2028
- N° 3 : Budget / Produits – Capitale culturelle suisse 2023-2028

Séance du 19 septembre 2023

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que le rapport 23.033 est traité selon les règles du débat long.

M. Claude-André Moser, PLR : Nous remercions le Conseil communal de ce qui donne l'occasion d'une nouvelle et, cette fois – nous l'espérons – d'une *vraie* ouverture de débat sur ce sujet. Le précédent débat, suite à une question de l'une de mes collègues de groupe, allant totalement dans le sens de ce rapport – être informés du développement du projet – avait, à notre avis, un peu dérapé, dans le sens d'une espèce de procès du PLR, malgré nous.

Personne n'a le monopole de la culture, et nous conviendrons tous que c'est un bien. Mais le rapport... Merci. Certes, pour ceux qui suivent le processus, notamment ces derniers mois, il n'apporte, en soi, rien de nouveau sur le fond, mais il a le mérite d'apporter certaines précisions et de bien poser les jalons. Il précise clairement les conditions de réalisation du projet. Même si le processus est long, nous comprenons qu'il ne s'enlise pas.

Sur les plans local et cantonal, des bases ont été posées. Sur le plan des accords privés, des contacts ont été pris, et nous sommes en droit d'espérer qu'ils se concrétiseront. Nous sommes maintenant suspendus à la suite que donneront les chambres au message positif que le Conseil fédéral a préparé. Nous attendons aussi avec optimisme l'appui du Grand Conseil.

Le groupe accueille ce rapport avec enthousiasme. Il se félicite de la façon dont le Conseil d'Etat – et notamment son dicastère en charge des affaires culturelles – porte le projet. Il souligne aussi le travail accompli par nos parlementaires au niveau fédéral.

Nous sommes fiers que les initiateurs de ce projet aient considéré d'emblée, mais après une analyse sérieuse, que La Chaux-de-Fonds était la ville exemplaire pour devenir la première *Capitale culturelle suisse*, avec raison. Nous sommes fiers, mais pas étonnés. Nous possédons des structures culturelles importantes, qui ont d'abord été établies en grande partie par l'initiative d'industriels, au service de l'ensemble de la population. La ville et la population, à travers le bénévolat, ont su reprendre le flambeau, parfois aussi, le fardeau que cela représente, mais y trouvent récompense dans la reconnaissance et la sympathie que suscite notre ville à l'extérieur.

Cela a déjà été relevé dans nos rangs, nos équipements sont peut-être plus à l'échelle d'une ville de 70'000 habitants – celle vers laquelle on pouvait se projeter durant les Trente Glorieuses – qu'à celle d'aujourd'hui. Mais nous voulons que ses institutions rayonnent. Je crois que nous sommes tous d'accord ici pour admettre que ce rayonnement mériterait un soutien large de tous ceux qui, autour de nous, en bénéficient. Sur ce projet, comme on l'a déjà dit, nous sommes entendus et bien soutenus par le Conseil d'Etat.

C'est une chance d'être les premiers : on se souviendra de la première *Capitale culturelle suisse*, invitée, de façon exemplaire, à se porter seule candidate.

Tant pis si ce n'est pas tout de suite. Nous nous préparerons d'autant mieux dès le moment où nous serons définitivement assurés que l'événement aura bien lieu. Pouvoir évoquer, pendant trois ans, La Chaux-de-Fonds au titre de *Capitale culturelle suisse* est une chance. D'autant plus que nous avons pu nous rendre compte du formidable capital de sympathie dont nous bénéficions, suite aux meurtrissures du 24 juillet.

Le PLR défend – sans avoir le sentiment d'être toujours bien compris par la majorité de notre Conseil – une analyse rigoureuse des comptes et du budget. Dans ce projet, le Conseil communal est dans la logique qu'il avait défendue il y a un mois à propos de la Plage : il promet rigueur et analyse attentive.

Nous souhaitons que le Conseil général et les commissions concernées soient tenues régulièrement au courant du développement du projet et de ses implications. Nous interviendrons plus tard sur ce sujet.

Pour l'heure, nous souhaitons un complément d'information de la part du Conseil communal sur deux points. La capacité hôtelière, et d'accueil, en général, de la ville nous préoccupe, et nous souhaitons que le Conseil communal nous fasse une projection de notre potentiel au moment des événements.

D'autre part, même si nous sommes conscients des retombées positives d'un tel projet sur le plan financier pour la ville et la région, nous aimerions que le Conseil communal étaye encore un peu son argumentation. Il y a des contre-exemples – notamment dans le sport ou dans des manifestations très populaires, comme la Fête des Vignerons, ou aussi chez nous – qui nous obligent à être prudents. Je pense, notamment, aux Championnats du Monde d'escrime ou au Tour cycliste.

Peut-être ces éléments ne sont-ils pas comparables, dans la mesure où il s'agit d'événements de courte durée, qui influent essentiellement sur l'image de la ville avec des retombées à retardement qui sont difficiles à évaluer. Ici, nous sommes davantage sur la durée, la répétition régulière. Et la philosophie du projet est de s'appuyer sur l'existant et de le renforcer.

Sur la base de ce rapport, de notre propre analyse et de nos consultations, nous accueillons très favorablement ce projet. Ceci est partagé par tous les membres du groupe. Ce n'est pas courant qu'un investissement propre de 2,5 millions entre dans le sillage d'un soutien de 18,5 millions. Il n'y a pas de quoi faire la fine bouche : au contraire, il faut se féliciter de la confiance que l'on place en nous.

Séance du 19 septembre 2023

Cependant, comme le souligne le rapport, il faudra *calibrer* l'ampleur de la manifestation en fonction des résultats effectifs des recherches de fonds publics et privés. Il faudra trouver un juste milieu entre des droits d'entrée attractifs, mais également contributifs au résultat financier.

Cet événement doit participer à renforcer l'attractivité de la ville et le capital de sympathie dont elle bénéficie. Le premier rapport établi, il y a plus de 8 ans, au début du processus, relève un différentiel important entre le niveau ressenti positif sur leur ville des Chaux-de-Fonniers, par rapport au ressenti extérieur. Cet événement devrait aider à combler ce fossé et augmenter notre capacité à conserver et attirer habitants et entreprises.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal, ainsi que les autorités cantonales et fédérales qui se sont déjà engagés avec sérieux et compétence sur ce projet. Notre groupe prendra acte positivement de ce rapport à l'unanimité. Il n'aime pas s'engager tête baissée, sans analyse précise, quitte à être d'abord incompris. Ici, l'analyse confirme qu'au vu de la conception responsable du projet, nous pouvons le soutenir.

Nous le suivrons avec intérêt et souhaitons qu'il soit profitable à toutes et tous, sans discrimination culturelle. La culture doit être de qualité, mais aussi populaire. Nous avons compris que c'est aussi dans cette voie que veulent nous mener ceux qui conduisent ce projet.

L'analyse financière nous rassure, mais nous sommes grandement sensibles à l'aspect de la richesse culturelle du projet – qui doit être au premier plan – et de la perspective d'échanges et de réflexions favorable à la cohésion locale, cantonale et fédérale qu'il contient. C'est sa raison d'être première. C'est la qualité du vivre-ensemble qui doit primer dans notre engagement politique à tous. La culture y contribue.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Le groupe vert'libéral a étudié ce projet avec un grand intérêt. *La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse* est une réelle opportunité, une opportunité extraordinaire pour La Chaux-de-Fonds et pour le canton de Neuchâtel, avec des retombées à différents niveaux, qui s'entraîneront naturellement, comme un de ces beaux mécanismes de garde-temps manufacturé dans les Montagnes neuchâteloises.

Il est donc important que ce projet pionnier s'articule au-delà des clivages politiques partisans, et qu'il ne soit dévolu ni à un bord ni à un autre de l'échiquier politique. Pour nous, comme pour mon préopinant, c'est important : la culture est l'affaire de tous. C'est avec l'engagement et l'enthousiasme de tous que nous pourrons faire de 2027 une année grandiose pour La Chaux-de-Fonds et pour le canton. Le groupe vert'libéral au Grand Conseil a d'ailleurs soutenu avec ferveur ce projet.

Les architectes de ce projet n'ont pas proposé La Chaux-de-Fonds au hasard : la richesse de ses lieux culturels emblématiques ou décalés, ses musées, ses expositions, ses festivals et de nombreuses associations culturelles ont largement contribué à ce choix. Mais également ses centres de formation, de création artistique, ses associations formatrices reconnues, qui accueillent déjà de futurs artistes et des troupes de toute la Suisse et de nombreux pays, proches et lointains, que la renommée de ces formations attire.

Le multiculturalisme, à travers la diversité de sa population et son ouverture aux autres, a également fait de La Chaux-de-Fonds – par la présence et l'intégration des multiples communautés venues des quatre coins du monde au fil de ces deux derniers siècles – une ville ouverte à tous et, bien sûr, à l'expression artistique et culturelle à 360 degrés. La programmation de *La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse* regroupera, d'après le rapport, toutes ces forces pour une même année de manifestations.

L'association faîtière sera chargée de solliciter les artistes indépendants, les troupes, les institutions, etc. Pour que *La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse* intègre toute la population et ne soit pas réservée qu'aux habitués d'événements culturels, quelles associations, de la plus petite à la plus grande, seront-elles sollicitées, quand et comment ? Je pense, par exemple, à celle des accordéonistes ou à des danseurs traditionnels de pays lointains, en sachant que certaines associations n'ont pas les ressources de professionnels.

Cette année de festivités attirera, nous l'espérons, des visiteurs suisses et internationaux, et, à plus long terme, les retombées médiatiques, touristiques, donc économiques, se prolongeront. Nous espérons donc que les hôtels, les restaurants, les entreprises locales et les commerces bénéficieront de cette activité accrue.

Comment envisager des collaborations avec les acteurs économiques locaux, restaurateurs, commerces et milieux touristiques de la ville ? Pourquoi ne pas s'inspirer de ce que disait Andy Warhol : « Tous les magasins deviendront des musées et tous les musées deviendront des magasins ». Par exemple, *La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse* pourrait, comme cela s'est fait ailleurs lors de grands événements, négocier l'utilisation des vitrines vides avec les gérances pour faire sa promotion auprès des sociétés locales, de la population chaux-de-fonnière, des frontaliers, des touristes, des visiteurs et, pourquoi pas, avec un compte à rebours d'une grande marque horlogère dans une vitrine ?

Face à la forte affluence, que prévoit de mettre en place la Ville au niveau de l'hébergement pour se préparer à accueillir un million de visiteurs ?

Séance du 19 septembre 2023

Le patrimoine horloger, architectural et urbanistique de La Chaux-de-Fonds a offert à notre Métropole horlogère une reconnaissance mondiale : celle de l'UNESCO. La nomination de *Capitale culturelle suisse* sera une belle opportunité pour La Chaux-de-Fonds – ouverte à tous les arts, à toutes les formes de styles et de cultures – de favoriser un carrefour d'échanges culturels, d'artistes internationaux. Cela pourrait aussi attirer des investisseurs et des nouveaux citoyens.

Du point de vue financier, le budget est modeste au vu d'une année d'événements, avec un point fort pour débiter et un autre pour conclure. L'association faîtière sera responsable, d'après le rapport, d'apporter des partenariats financiers publics-privés. Si les grandes institutions et les grands distributeurs sont mentionnés dans le rapport, celui-ci ne donne pas l'impression explicite que les entreprises horlogères, medtechs ou autres grandes entreprises de nos Montagnes et de notre canton figurent parmi les partenaires potentiels.

Comment les partenariats publics-privés sont-ils envisagés avec les entreprises locales ? Quelles sont les ressources pour aller les chercher ? Quelles contreparties seront-elles offertes ou envisagées avec ces entreprises ?

Par exemple, nous pensons à des entreprises locales qui pourraient, dans un partenariat, participer financièrement à des programmations qu'elles offriraient à leurs clients ou collaborateurs, lors de rencontres ou de formations, et le public pourrait ensuite en bénéficier. Elles pourraient aussi inviter leur association faîtière à programmer leur assemblée générale à La Chaux-de-Fonds et à découvrir les spectacles de *Capitale culturelle suisse*, en particulier ceux qu'elles auront cofinancés.

J'ai presque fini... [Ndlr : rires de l'assemblée] C'est une manifestation qui me tient particulièrement à cœur...

Passons à la durabilité, chère aux Vert'libéraux. En évitant des constructions éphémères – puisque tous les lieux potentiels qui seront utilisés sont déjà construits, même si certains, comme on l'a vu avec le projet que l'on vient d'accepter pour l'aula, devront être renovés – cet événement sera durable de ce point de vue.

A l'intérieur de La Chaux-de-Fonds, les distances permettent un déplacement aisé, à pied, à vélo ou en transports publics, pour accéder à tous ces lieux. C'est donc un événement qui invite à la mobilité douce. En espérant que les pistes cyclables soient améliorées d'ici là.

Nous espérons que les visiteurs utiliseront majoritairement les transports publics, mais nous ne pouvons exclure qu'une partie de ce million de personnes attendues ne vienne en famille et utilise un transport individuel.

Comment le Conseil communal envisage-t-il de gérer la surcharge dans les transports publics – et, en particulier, sur les liaisons entre les parkings périphériques et le centre-ville – afin de rendre agréables les déplacements de nos visiteurs et réellement durable cette manifestation ?

Le parking des Forains sera opérationnel. Autre question : sera-t-il équipé à 80 % de bornes de recharge, comme le propose la loi sur l'énergie ? Pour un événement encore plus durable, le Conseil communal peut-il nous garantir que ces navettes reliant les parkings périphériques et les différents lieux des manifestations seront électriques ?

Nous souhaitons que la Ville de La Chaux-de-Fonds saisisse l'opportunité de *Capitale culturelle suisse* pour accélérer les développements des projets de mobilité douce et de rénovation du patrimoine bâti. Ainsi, La Chaux-de-Fonds se dévoilera alors dans toute sa culture et se revêtira d'une parure durable, taillée sur mesure : celle d'une ville agréable, où il fait bon vivre. Vous l'aurez compris, le groupe vert/libéral prend acte de ce rapport avec beaucoup de plaisir.

M. Nicolas Turtschi, POP : Le groupe POP a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information relatif à *Capitale culturelle suisse*. Le POP ne peut que se réjouir de l'avancée du projet et espère que La Chaux-de-Fonds saura convaincre les partenaires nécessaires à sa réalisation. Faire de notre ville une capitale culturelle, la première de Suisse, serait un message fort envoyé tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

A l'extérieur, car cela permettrait de faire rayonner La Chaux-de-Fonds, de casser son image de ville périphérique parfois délaissée ou dépressive. A l'intérieur, car cela enverrait un message fort à tous les acteurs et toutes les actrices du monde de la culture qui la font vivre au quotidien, sur tous les plans, et témoignerait d'une reconnaissance bienvenue envers eux.

Le POP tient à souligner l'importance que revêt, pour lui, dans le cadre de ce projet, les éléments suivants.

Le soutien doit être ventilé auprès de tous les acteurs du monde de la culture, des plus institutionnels aux plus alternatifs. Il est fondamental que toutes les structures culturelles bénéficient des retombées du projet.

La nomination de La Chaux-de-Fonds comme première *Capitale culturelle suisse* ne doit pas être une opération dite « one shot », pour citer notre conseiller d'Etat PLR en charge de la culture. Il est fondamental de garantir, je cite : « Le maintien à un bon niveau de ce qui aura pu être acquis cette année-là ». A ce titre, et pour poursuivre dans la volonté du Conseil d'Etat, le POP compte bien que l'augmentation des moyens dédiés à la culture soit pérennisée d'une manière ou d'une autre.

Séance du 19 septembre 2023

Pour citer à nouveau notre conseiller d'Etat PLR, en charge de la culture toujours : « Il est important de maintenir une belle intensité après le tombé de rideau de 2027 ». Ce qui – cela va de soi – nécessite des moyens. Mais avec un tel soutien enthousiaste, de gauche comme de droite, notamment sur l'importance de la culture et sur sa pérennisation, nous sommes confiants sur le fait que La Chaux-de-Fonds saura convaincre, porter cette belle reconnaissance et en faire bénéficier tous les acteurs de la culture et toute la population, sans discrimination aucune, et l'utiliser comme tremplin pour continuer de rayonner par la suite.

Mme Jennifer Angehrn, UDC : Le groupe UDC a pris connaissance du rapport d'information avec attention. Nous sommes conscients que *Capitale culturelle suisse* est un grand enjeu pour notre commune : cela permettra à notre ville de rayonner, tant par sa culture que par sa beauté architecturale reconnue par l'UNESCO. Que de points positifs !

Cependant, avant de nous prononcer définitivement sur ce projet, nous attendons de connaître les budgets finaux lorsque ceux-ci seront disponibles. Nous espérons que la Confédération validera sa participation à hauteur égale du Canton et de la Commune, ce qui serait un signe très positif.

Nous prenons acte du présent rapport, mais attendons avec impatience ces budgets. Nous resterons aussi très attentifs à ce que les coûts ne viennent pas grever de manière conséquente le budget communal, déjà largement déficitaire depuis toutes ces dernières années.

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s : Les Vert-e-s remercient les auteurs du rapport d'information du 5 juillet 2023 pour l'excellence du travail accompli.

Capitale culturelle suisse est une occasion unique de faire rayonner notre ville qui, de fait, est reconnue pour son importance dans le domaine de la culture. L'histoire de La Chaux-de-Fonds est marquée par l'horlogerie, la microtechnique et le sens de l'innovation, mais aussi à travers des aspects tels que la peinture, la musique, le théâtre, la danse, la littérature, l'architecture, la gastronomie, etc. Les artistes du monde alternatif font preuve d'une grande créativité, qui est reconnue loin à la ronde. Une capitale culturelle est souvent considérée comme un centre d'excellence dans ces domaines, et on ne compte pas les artistes, les intellectuel-le-s et les touristes du monde entier attirés à La Chaux-de-Fonds.

Nous sommes convaincu-e-s que cet événement est propre à apporter un autre regard – voire à induire « un processus profond », comme il est dit dans le rapport – sur notre ville, fait d'ouverture, de rassemblement,

d'inclusion, dans un esprit de célébration, et d'être exemplaire aux yeux du monde. Cet esprit devrait nous sortir du somnambulisme – à savoir des déambulations en état d'inconscience, cher à Edgar Morin – qui caractérise notre époque. La marche du monde est inquiétante, caractérisée par des multicrises : la guerre, le climat, l'énergie, la migration, la classe moyenne inférieure en souffrance, les plus pauvres qui souffrent déjà beaucoup. Ces crises menacent la planète tout entière, mais sont aussi l'occasion de puiser dans notre sens créatif pour nous ouvrir à plus de solidarité, plus de partage, de respect du vivant, soit loin de la société de consommation qui anesthésie et aliène.

Parmi les thématiques qui seront à explorer, nous saluons la nature et le climat comme choix principaux. La récente tempête du 24 juillet, nous a rappelé cruellement la valeur du patrimoine boisé, notre attachement, mais aussi sa fragilité. Nous est aussi rappelée notre responsabilité envers ce vivant dont l'humain est partie intégrante. Ce thème montre à quel point notre écoresponsabilité doit être mise clairement en évidence.

La thématique du climat des Montagnes neuchâteloises, mentionnée dans le rapport, évoque une image d'Epinal, je cite : « les hivers rigoureux et ensoleillés d'une ville située à 1'000 mètres d'altitude ». La réalité du moment est caractérisée par la diminution des jours d'enneigement, des hivers plus doux, la sécheresse – le Doubs à sec en est un exemple frappant – la mort des épicéas, des hêtres, sans oublier ce qui est moins visible, la perte de la biodiversité avec les insectes, les oiseaux et toute la microfaune qui disparaît en silence. Cette nature en pleine mutation devrait être portée aussi par les artistes, et doit offrir l'occasion d'ouvrir les yeux des climatosceptiques, des climatostatiques.

Au plan de la gouvernance de la manifestation, il nous paraît qu'il manque dans l'organe opérationnel un poste « écoresponsabilité, gestion des déchets et durabilité ». En effet, toute manifestation, avec l'afflux de participant-e-s et de visiteur-e-s, est source d'un surcroît d'émissions de CO₂. C'est une occasion de sensibiliser à la transition énergétique et de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles. Toute innovation dans le sens des énergies propres doit être prioritaire.

La partie du rapport en lien avec le budget et le financement est importante, ce qui est évidemment capital. Toutefois, cela ne doit pas escamoter le coût écologique de toute manifestation d'envergure. Un accent sur les conséquences écologiques et comment les réduire devrait être pris en compte : par exemple, en élaborant des partenariats avec les CFF, les TRN, les CJ, le BLS, la SNCF, afin de minimiser l'usage de la mobilité individuelle. A notre sens, le rapport est trop vague lorsqu'il dit que la manifestation favorisera la mobilité douce.

Séance du 19 septembre 2023

Capitale culturelle suisse est encore une occasion d'inciter le tourisme neuchâtelois à ouvrir les yeux dans le contexte actuel, en changeant la motrice diesel du train touristique des Montagnes, qui aura 18 ans en 2027, et qui a déjà fait l'objet d'une interpellation. Ce serait un signe concret dans le sens de plus de durabilité. Nous ne savons pas si, dans les Annales de 3023, il sera encore question de capitale culturelle, mais soyez sûrs que le CO₂ émis à cette occasion sera toujours là.

En conclusion, Les Vert-e-s se réjouissent de cette opportunité de faire rayonner la ville à travers cet excellent projet de *Capitale culturelle suisse*, et prendront acte du rapport à l'unanimité. Nous espérons renforcer, à travers nos multiples langages de la culture, la cohésion sociale, l'unité dans la diversité humaine, à savoir un sentiment de participer à une magnifique aventure humaine.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Comme l'a relevé Mme Leitenberg, le groupe vert/libéral-Le Centre a soutenu avec ferveur ce projet au Grand Conseil. Conséquemment, le temps de parole du Centre a été utilisé avec brio par le groupe vert/libéral-Le Centre et sa porte-parole Mme Leitenberg. Je ne m'attarderai pas plus sur ce dossier. Le Centre prendra acte de ce rapport.

M. Mathias Gautschi, PS : Le groupe socialiste prendra acte du rapport et remercie chaleureusement ses auteur-e-s pour ce projet enthousiasmant, qui doit absolument avoir lieu. Notre groupe s'est posé néanmoins quelques questions.

Quant au financement, notamment. Mon préopinant parlait d'une « belle intensité » dans le financement public, notamment du Canton. Mais pour une collectivité au budget dix fois plus important que celui de la Ville, le Canton se contente timidement de la subsidiarité. En termes culturels comme en termes économiques – le rapport développe largement ces aspects – la *Capitale culturelle suisse* sera un événement moteur au niveau du développement de la région. Entre accords de positionnement stratégique, programme de législature et études d'impact, tous mettent en avant le *rayonnement*. Même si l'on n'est pas forcément d'accord avec cela, ce n'est pas le moment de jouer la tiédeur et de « réduire légèrement ses ambitions », comme le dit le programme de législature du Conseil d'Etat.

La Chaux-de-Fonds est aussi une terre d'accueil. Quel sera le rôle de la multiculturalité, dont nous pouvons certes être fiers, mais qui ne doit pas passer inaperçue lors d'une manifestation, même nationale ? Les communautés étrangères ont-elles été sollicitées et contactées ?

Vu l'offre hôtelière limitée en ville, il sera nécessaire de loger les visiteurs-et visiteuses ailleurs dans le canton. Une Tourist Card pourra-t-elle être mise en place pour les hôtes de gîtes, d'hôtels et autres hébergements, qui pourront se déplacer gratuitement en transports publics ? De même, l'offre en transports publics sera-t-elle augmentée entre les différentes régions du canton ?

Lors de la consultation, il avait été dit à maintes reprises que les Anciens abattoirs étaient certes un lieu magnifique, mais terriblement excentré, ce qui a été vérifié lors de la Fête de mai 2022. Il a également été dit que le quartier des Forges méritait plus d'attention et de décentrement de la part de la Ville. Au cours d'une année, n'est-il pas possible de mettre en valeur, chacun à leur tour, les différents quartiers de la ville ? Un centre et un bar mobile ne représenteraient-ils pas mieux l'esprit « Do It Yourself » chaud-fonnier ?

Enfin, quels seront les rôles et les soutiens accordés aux acteurs culturels locaux ? Avant, pendant et après la manifestation. Un festival annuel – comme le dit la plaquette de présentation – incluant Montreux Jazz, Festival de Locarno, Schubertiade, les Prix suisses de la scène, du cinéma, etc., saura-t-il être aussi « *roots* » et « *bottom-up* » que le proposait Louis Jucker dans son discours des Prix suisses de la musique en 2021 ? Il disait : « *Même si ça va bien craindre, et que ça va pas trop vous plaire [...] ça sera peut-être fait par des punks à chiens et ça n'aura pas de message précis* ». Il s'agit autant des personnes que des lieux, des professionnels comme des amateurs, des musées comme des lieux de spectacle. Cela aussi, c'est « faire Chaux-de-Fonds ». Aurons-nous le courage de proposer cet exotisme, ce mélange étonnant, au reste de la Suisse ?

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Tout d'abord, je vous remercie de vos interventions enthousiastes – voire empathiques, pour certaines – qui correspondent à l'optimisme et au volontarisme politique et culturel du Conseil communal actuel, mais aussi, plus largement, de notre Ville. Un enthousiasme qui a aussi été celui des commissaires, que je remercie, mais également des députés, qui ont déjà voté le rapport lors de la présentation du rapport jumeau du Conseil d'Etat. Sur ce dossier, la collaboration avec le Canton est excellente et nous nous en réjouissons.

Enfin, ce volontarisme collectif, qui fait la force d'un tel projet, correspond à l'état d'esprit que nous défendons et dont nous pouvons être fiers. Nous devons maintenir cet état d'esprit et continuer de le cultiver, afin de renforcer l'attractivité de notre ville, d'un point de vue culturel, mais aussi plus largement. C'est ce que nous espérons toutes et tous, entre ce rapport qui pose les jalons du projet, comme certains l'ont dit, et le prochain rapport, qui

Séance du 19 septembre 2023

vous demandera, cette fois, un engagement financier. Nous espérons que tous les voyants seront au vert pour que la manifestations soit un succès. Une manifestation dont nous espérons qu'elle aura *absolument* lieu – pour reprendre les termes du groupe socialiste – si possible à hauteur des 18 millions évoqués dans le rapport, pour un investissement de la Ville de 2,5 millions. Mais cela est pour dans une année, à l'automne prochain, une fois que les fonds privés auront été trouvés.

Un volontarisme culturel, qui colle aux habitant-e-s de notre région, notamment dans les milieux industriels, lesquels, dès les débuts de cette ville, se sont engagés pour qu'elle soit reconnue comme une véritable Métropole horlogère et culturelle.

On cite souvent notre théâtre, réalisé alors même que l'on n'avait ni eau ni hôpital. Plus tard, à la sortie de la Première Guerre mondiale, on pourrait citer le Musée des beaux-arts, qui associe culture et économie, dans le but de favoriser le développement du « beau », nécessaire aux métiers de l'art et de l'horlogerie. Le Club 44 devait aussi permettre d'ouvrir la population et les cadres – comme on le voit dans leurs procès-verbaux – aux idées nouvelles de l'après-guerre que l'on voyait poindre.

En 1955, on ouvre une Salle de musique extraordinaire pour accueillir les nombreux musiciens internationaux qui passent par notre ville. En 1968, le TPR cherche à « théâtraliser » une région, en ouvrant ce domaine à toutes et tous pour qu'il devienne véritablement populaire. En 1974, le MIH renforce les liens essentiels entre l'économie horlogère et ses pièces incroyables.

Finalement, en 1993, Bikini Test et la Plage font leur apparition sur l'échiquier culturel. Et pour citer encore un élément, MUZOO, en 2022, engage une réflexion sur l'importance de la biodiversité, qui plaît – j'en suis convaincu – aux Vert-e-s. Et en 2027, La Chaux-de-Fonds devient la première *Capitale culturelle suisse* de l'histoire.

Voilà ce que nous espérons toutes et tous – je l'ai entendu au travers des propos – dans ce volontarisme culturel, créatif et innovant – en répondant peut-être aux craintes d'Edgar Morin – caractéristique, et même constitutif, de notre ville. Cela faisait dire à beaucoup, cet été, lors des nombreuses rencontres qui ont eu lieu autour de ce thème – notamment au niveau fédéral, à Locarno – que La Chaux-de-Fonds était pleinement légitime pour cette première édition. Un *message fort*, comme certains l'ont dit, le POP en particulier, à l'extérieur et à l'intérieur, ne l'oublions pas.

Ces quelques exemples, loins de l'exhaustivité – peut-être qu'Evapro, qui a inauguré ses derniers locaux, aurait souhaité que je les cite, mais il y en a tant d'autres – témoignent véritablement de la richesse incroyable de l'offre culturelle chaux-de-fonnière.

Cette liste montre aussi qu'il est peut-être difficile de planifier, de quantifier, l'ensemble des retombées possibles d'une manifestation culturelle, comme certains – le PLR, en particulier – le demandent, et comme on ne se doutait pas, lors de la construction de la Salle de musique, du Club 44 ou encore de la Plage – pour prendre des exemples assez variés et différents – qu'ils rencontreraient par la suite un pareil succès. C'est finalement ce même succès, qui dépasse les attentes, que nous pouvons espérer.

Ainsi, il existe de nombreuses études permettant de chiffrer ou d'estimer les retombées d'un tel événement. D'une manière générale, c'est l'économie du territoire, dans son ensemble, qui en ressort gagnante : hausse du tourisme, amélioration de l'image interne et externe, création d'emplois, etc., ainsi qu'une amélioration évidente de la notoriété de la ville hôte, d'autant plus si c'est la première.

Mais il y a aussi un pari à tenter – peut-être comme pour une start-up, ce qui parlera davantage au PLR – une fabuleuse opportunité ou une chance à saisir, comme l'ont fait nos prédécesseurs dans les exemples cités. Ce projet s'inscrit aussi plus largement dans la dynamique souhaitée par le Conseil communal, avec la réhabilitation de ses espaces publics ou de certains bâtiments phares, comme les Anciens abattoirs.

Avec ce projet, nous ne sommes pas non plus en terrain complètement vierge, dans la mesure où cela fait aujourd'hui près de quarante ans que le concept existe au niveau européen et qu'il fait ses preuves. On connaît les exemples de Lille, Tallin, Marseille ou Glasgow – qui sont des exemples fameux de *Capitale culturelle* – voire Bilbao, dont la culture a été un moteur essentiel et extraordinaire de renouveau économique et d'image positive. Mais c'est aussi évidemment valable pour d'autres villes de taille plus modeste, dont on ne connaît pas toujours le nom.

Aujourd'hui, force est de constater que la culture joue un rôle essentiel dans le développement des villes, et c'est indirectement ce que reconnaît la Confédération lorsqu'elle inscrit ce projet comme un élément phare important du Message culture.

La participation culturelle d'un public que nous souhaitons le plus large possible, dans une vision la plus inclusive possible, doit favoriser la cohésion sociale et l'identification des citoyens à notre ville, mais aussi à l'échelle de la Suisse. Cela nous permettra ainsi de répondre aux enjeux nationaux du projet, comme ceux de cohésion nationale, de dialogue entre les régions de Suisse, au-delà des barrières linguistiques que nous connaissons et que nous devons dépasser ou, en tout cas, plus modestement, contribuer à rendre plus fluides.

Séance du 19 septembre 2023

De ce point de vue, nous avons été très heureux de constater que le Message culture, qui représente une véritable reconnaissance du projet – et auquel nous répondrons de manière formelle ces prochains jours – emploie le futur et non le conditionnel.

Cet élément nous rend optimistes quant aux chances du projet de voir le jour en 2027. Les grands partis de Suisse soutiennent également la démarche – nous en avons eu un retour très récemment – à commencer par le PLR, mais aussi les autres grands partis. Il en va de même pour les villes de Suisse, qui défendent le projet, notamment lors des nombreuses rencontres auxquelles nous avons participé, tant pour le projet qu'il représente que pour les développements qu'il permet pour les régions.

En conclusion – avant d'en venir aux *petites* questions que vous avez posées [Ndlr : rires de l'assemblée] – nous ne doutons pas des effets multiplicateurs dont j'ai déjà fait mention, et dont vous vous êtes fait le relais. Nous ne doutons pas non plus des liens forts qu'offre la culture, et qui doivent favoriser le vivre-ensemble, tant au niveau local que national. Ce sont autant d'éléments, dont l'association qui mettra en oeuvre le projet devra tenir compte, afin que les objectifs et les valeurs de celui-ci, notamment l'aspect populaire, qui a été relevé par beaucoup, mais aussi le rayonnement, le dialogue culturel, la participation culturelle – avec la volonté d'aller vers de nouveaux publics de façon durable, et pas seulement lors de l'année *Capitale culturelle* – deviennent véritablement des réalités. C'est pourquoi plusieurs questions d'ordre opérationnel trouveront réponse seulement plus tard. En cela, les Vert'libéraux ne m'en voudront pas trop ou reviendront vers moi.

N'hésitez pas non plus à transmettre vos questions à vos commissaires au sein des Commissions culturelles ou des affaires culturelles, qui suivent de près l'avancée du dossier, où toutes les questions que vous avez posées devront être abordées pour vraiment fédérer la population autour de ce projet. Il en va de même des questions financières, évoquées par le PLR. Nous reviendrons aussi sur celles de la Plage. Je rappelle que nous recevons les comptes de *toutes* les associations et, ainsi, chaque membre de la Commission financière peut les demander s'il le souhaite.

J'en viens à présent aux questions plus spécifiques des groupes. Le PLR évoquait l'importance du bénévolat, élément essentiel des associations de notre ville. Celles-ci vivent grâce à ce bénévolat, qui est à la fois une richesse pour notre ville, mais aussi un point d'attention, une fragilité. La question financière n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, mais il s'agira vraiment de renforcer la culture en restant attentifs à ce que les acteurs culturels, mais aussi les bénévoles, ne sortent pas épuisés de cette année.

Concernant la capacité hôtelière, je crois que l'ensemble des groupes – en tout cas, le PLR, le PS, Les Vert-e-s – ont insisté sur cette question. C'est évidemment une question importante, mais il est peut-être aussi nécessaire de rappeler que le nombre de 1 million de visiteurs doit être pondéré, dans la mesure où il représente le double des spectateurs d'aujourd'hui.

Toutes et tous ne dormiront pas sur place et, pour nous, la volonté est vraiment de travailler au niveau cantonal sur ces questions d'offre hôtelière, en s'appuyant sur les offres existantes, comme la Neuchâtel Tourist Card – en réponse au groupe socialiste – permettant d'envisager le canton comme un seul espace d'hébergement. Ce seront des sujets essentiels, comme la question des transports, que plusieurs ont évoquée. Il y a vraiment une volonté de notre part de privilégier la mobilité douce, une vision durable des transports en commun. Ce sont autant d'éléments qui devront être approfondis par l'association, évidemment en lien avec la Ville. Mais nos premières estimations, tant pour la capacité hôtelière que pour les transports, nous poussent à être optimistes, surtout si un hôtel sur la place de la Gare voit le jour d'ici là. Ce que nous espérons, évidemment.

Concernant les retours financiers en deçà des attentes – le PLR a largement évoqué ce point, avec quelques exemples éloquents – il me semble y avoir largement répondu dans mon développement. Mais dans de tels projets, il demeure toujours difficile de chiffrer l'ensemble des retours *indirects*, notamment en termes d'image ou de sympathie, comme vous l'avez évoqué.

Quoi qu'il en soit, vous savez combien les dynamiques positives, les cercles vertueux, peuvent avoir d'effets amplificateurs – c'est vraiment là-dessus que l'on doit compter – et créateurs de richesses, tant d'un point de vue économique, que d'un point de vue psychologique. Je crois que nous pouvons tous le constater et, à l'inverse, nous savons tous combien il peut être parfois difficile de sortir de certains cercles négatifs, vicieux, comme nous l'avons vécu il y a quelque temps. Nous espérons que ces cercles vertueux attireront même des populations, mais cela fait partie de l'ensemble.

« Engagement de l'Etat similaire à celui de la Ville » : je crois que c'est le groupe socialiste qui a évoqué cette question, relevant une certaine « timidité de la subsidiarité du Canton ». Nous aurions effectivement pu espérer davantage. Nous verrons ce qu'il en est dans les projets définitifs, d'autant plus que le Conseil d'Etat a annoncé, par la voix de son responsable de la culture, que le projet était aujourd'hui indispensable. Nous verrons, suivant la situation, s'il participe davantage. Néanmoins, aujourd'hui, le soutien est important et nous en sommes reconnaissants.

S'agissant de l'accueil des communautés étrangères, plusieurs groupes ont évoqué cette question. C'est évidemment notre volonté de les intégrer à

Séance du 19 septembre 2023

travers une manifestation que nous voulons pointue sur certains points, mais surtout populaire et inclusive – comme je l'ai dit souvent – dans cette sorte de « célébration solidaire » évoquée par Les Vert-e-s.

Bien sûr, les appels à projets seront ouverts à toutes et tous, avec un accent particulier sur l'intégration. Nous travaillerons aussi avec les punks à chien, dont certains ont parlé, ou avec les accordéonistes évoqués par d'autres. A ce titre, l'esprit dégagé par le clip promotionnel, que vous avez tous vu, est déjà aussi une forme d'engagement pour cette diversité qui fait la richesse de notre ville.

« Bar mobile, plutôt qu'Anciens abattoirs » : il s'agira, pour nous, de rapprocher du centre-ville, d'une certaine manière – pas physiquement – les Anciens abattoirs ou le quartier des Forges, de valoriser l'ensemble des quartiers. Toutefois, pour l'heure, nous privilégions plutôt des infrastructures durables. Peut-être qu'un bar mobile complétera certains lieux. Mais nous sommes vraiment là dans l'opérationnel.

Nature et *climat*, qui sont des thèmes essentiels pour Les Vert-e-s, caractérisent bien notre ville et ont une résonance bien au-delà, comme les deux autres thèmes, le *temps* et la *frontière*. Deux thèmes qui sont déjà – ou seront bientôt – une évidence pour tous. Nous sommes heureux que vous y soyez attachés. Nous le sommes aussi.

Par contre, si ces questions transversales, autant que thématiques, sont essentielles – d'où la volonté de privilégier les infrastructures pérennes et durables – nous ne pensons pas nécessaire, à ce stade, de créer un poste tel que vous l'imaginez pour ce projet. Mais peut-être l'association qui reprendra les rênes du dossier s'adjoindra-t-elle des compétences en la matière. En tout cas, il est sûr qu'elle y sera très attentive.

Concernant les questions des Vert'libéraux, il me semble avoir répondu indirectement à plusieurs d'entre elles. Dans les liens avec les acteurs locaux – comme les restaurateurs ou les commerçants – notre volonté est de passer par les faïtières. Que tous les magasins deviennent des musées, des vitrines : ce sont de belles idées, que l'association devra reprendre. Nous travaillerons aussi avec Tourisme neuchâtelois.

J'ai déjà partiellement répondu aux questions du transport et de l'hébergement. Ce seront des points qui devront encore être traités. Le parking des Forains sera très prochainement opérationnel, avec des bornes électriques comme vous le mentionnez, en tout cas la possibilité d'atteindre les 80 % que vous avez évoqués. Concernant la question du photovoltaïque sur le parking des Abattoirs, nous y reviendrons peut-être lors d'une commission. Pour l'heure, cela n'est pas encore prévu.

Je crois avoir ainsi fait le tour des questions. Le POP a insisté sur des points sans formuler de véritables questions. L'UDC, également : nous serons évidemment attentifs aux coûts. Le Centre a été bref, car *Capitale culturelle* semble une évidence pour tous.

Nous pourrions ainsi « faire Chaux-de-Fonds » durant la pause, chère Présidente. Concernant la résolution, j'y reviendrai peut-être après.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet au vote le **rapport d'information 23.033** relatif à *Capitale culturelle suisse*, dont l'assemblée **accepte de prendre acte** à l'unanimité.

PAUSE DE 15 MINUTES

23.047 – Résolution urgente du PLR : « Pour tenir compte du projet *Capitale culturelle suisse* dans les rapports du Conseil communal »

Le groupe PLR demande au Conseil communal d'ajouter une rubrique *Liens avec le projet Capitale culturelle suisse* dans l'ensemble de ses rapports, afin de faire le lien avec les futurs investissements, ceci jusqu'à la concrétisation du projet susmentionné.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet l'acceptation du caractère d'urgence au Conseil communal, ainsi qu'à l'assemblée. L'urgence est acceptée par le Conseil communal, mais rencontre des oppositions au sein de l'assemblée.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Nous avons reçu cette résolution à 17h30 et vous pensez bien que nous n'avons pas eu le temps d'en discuter au sein du groupe.

Pourtant, il aurait été intéressant de pouvoir le faire, car cette résolution demande quelque chose dont nous avons de la peine à comprendre vraiment les tenants et aboutissants. Est-ce que ce que vous demandez représente un gros travail de plus pour le Conseil communal ? Faudra-t-il un EPT en plus ? Ou deux ? Cela vaut-il la peine de consacrer du temps pour l'information du public, du Conseil général, quant à l'impact de tout rapport sur *Capitale culturelle suisse* ?

Je trouve que l'urgence n'est pas tellement valable, dans le sens où l'événement est prévu pour 2027 et qu'il y a quand même passablement d'années jusque-là. Aussi, je serais prêt à dire que ce n'est pas urgent, mais que nous en discuterons à la prochaine séance. D'ici là, les groupes auront eu le temps d'en discuter et de prendre position de meilleure manière qu'aujourd'hui. Je serais donc plutôt opposé à l'urgence, mais je n'en ai pas discuté avec mon groupe.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relevant que l'urgence est combattue, elle passe la parole à la première signataire de la résolution.

Mme Sarah Curty, PLR : Je ne défendrai pas que l'urgence, je ne développerai pas le contenu de la résolution. L'urgence n'a d'intérêt que parce que nous venons de traiter le sujet de *Capitale culturelle suisse*. Je pense que c'est aussi pour cela que le Conseil communal ne s'y est pas opposé. Certes, nous pouvons revenir le mois prochain pour discuter de cet objet, perdre notre temps et couvrir un dossier qui, finalement, sera déjà

passé. L'intérêt de l'urgence n'était vraiment que dans le but de traiter ce sujet consécutivement au rapport.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet au vote le traitement urgent de la résolution, lequel est **refusé par 16 voix contre 15 et 8 abstentions.**

23.041 – Interpellation urgente du POP : « Valorisons notre patrimoine bâti »

La construction prévue en bordure de l'espace du champ de Bellevue soulève la problématique du taux de logements vacants dans notre ville et la volonté, pour un grand nombre, de préférer se tourner vers du neuf, plutôt que de rénover l'existant.

Pour le POP, notre ville possède déjà un patrimoine bâti d'une grande valeur, quoique trop souvent laissé en désuétude par certain.e.s propriétaires. Encore beaucoup d'appartements et d'immeubles ne sont pas entretenus, voire pas rénovés. Il est du devoir de notre exécutif d'inciter à l'entretien du parc immobilier, même privé.

Posséder un parc locatif rénové et attractif doit être un atout non négligeable pour notre commune. Pouvoir proposer des appartements permet de conserver des loyers raisonnables et tenant compte des capacités financières des locataires. Cela permet aussi à la commune d'avoir des recettes financières, tout en valorisant son parc immobilier et en proposant des appartements correspondant aux demandes de la population.

Notre ville est en pleine mutation et les aménagements en cours et futurs, notamment sur la mobilité, en sont la preuve. Nous voulons également que le parc immobilier de la Ville puisse être valorisé à sa juste valeur et en adéquation avec les projets de réaménagement de l'espace public.

Nous souhaiterions donc savoir ce que le Conseil communal peut faire :

- pour inciter les propriétaires à entretenir et rénover leurs immeubles,
- comment le Conseil communal entend développer sa gérance communale,
- pour favoriser la mise en place de coopératives.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, informe du retrait du caractère urgent de l'interpellation et du report de celle-ci à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

23.046 – Interpellation urgente du PLR : « Un Tourbillon dans la tempête »

« Pourquoi un numéro spécial 24 juillet à paraître fin septembre, alors que le numéro d'août n'est pas paru ? »

Développement :

Un numéro spécial se comprend aisément de la part du journal de la Ville, surtout que la matière première était disponible, mais à la place du numéro d'août ou tout proche, voire idéalement avant.

Nous partageons le fait que le numéro d'août version « classique » soit annulé pour ne pas faire paraître des informations qui n'ont pas vraiment de sens à cette période-là, mais quand le numéro d'août paraîtra-t-il ? Ou est-il purement et simplement oubliés ?

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet l'acceptation du caractère d'urgence au Conseil communal, ainsi qu'à l'assemblée. Personne ne s'y opposant, la présidente passe donc la parole à l'auteur de l'interpellation pour son développement.

M. Alain Vaucher, PLR : Il n'y a pas très longtemps, nous avons traité, au sein de cet hémicycle, d'un rapport d'information concernant le Tourbillon. Chacun des groupes avait pu exprimer son avis et le groupe PLR également. Sans surprise, vous vous souviendrez que l'avis de ce dernier n'était pas des plus positifs, et qu'un nombre certain d'interrogations subsistait.

Cependant, il partageait l'avis du Conseil communal que, dans la mesure où le Tourbillon existe, autant qu'il soit imprimé en ville de La Chaux-de-Fonds. Le groupe reconnaissait aussi le travail de recherche d'économies effectué par le Conseil communal et son service idoine.

Lors de cette séance, le Conseil communal a pu défendre, via le rapport et via sa prise de parole, toute l'importance d'une communication positive que transmettait à travers les médias pour notre Ville de La Chaux-de-Fonds, ses services, ses associations culturelles et sportives, et sa population. Puisque ce journal est la voie prioritaire de communication à la population, il garantit une information de qualité et de première main.

Alors pourquoi revenir sur le Tourbillon ce soir, me direz-vous ? Parce que nous avons constaté que le numéro d'août avait été supprimé et qu'il semblerait que le numéro de septembre soit un numéro « spécial 24 juillet ».

Je vous avoue que nous ne comprenons pas. Nous partageons le fait que le numéro d'août, version « classique », comme nous le connaissons, soit annulé pour ne pas faire paraître des informations qui n'ont pas vraiment de

Séance du 19 septembre 2023

sens dans une période de réappropriation de nos lieux chers, un mois après la tempête. Et un numéro spécial se comprend aisément de la part du journal de la Ville. Surtout que la matière première était disponible. Mais à la place du numéro d'août ou tout proche, voire idéalement avant.

Était-ce une surcharge de travail trop conséquente ? Nous avons de la peine à nous en convaincre, puisque la matière de 3-4 éditions, paraît-il, est déjà garantie, vu le succès du Tourbillon. Cela ne s'est pas fait. Tant pis et restons-en là sans faire de vagues. Mais quel intérêt de produire un tel numéro deux mois après la catastrophe ? Quand le numéro d'août paraîtra-t-il ? Est-il purement et simplement oubliés ?

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Nous remercions le rapporteur du PLR pour son hommage au Tourbillon. Comme lui, nous sommes impatients de voir cette édition surgir et nous nous en réjouissons.

Vous avez compris – cela a été développé par le rapporteur – que l'édition prévue pour le mois d'août était hors de propos : elle avait été préparée hors tempête, et venir ainsi avec des nouvelles qui n'évoquaient même pas la tempête était quelque chose qui nous paraissait inadmissible et contre-productif. La décision a donc été vite et facilement prise, quitte à garder l'un ou l'autre article pour une autre fois.

Immédiatement après la tempête, nous ne vous cacherons pas que les services ont été vraiment très débordés, et qu'il y avait une absence de visibilité presque totale sur le paysage non seulement médiatique, mais aussi urbain. Nous avons un peu hésité, mais nous avons néanmoins pris la décision de faire un journal sur la tempête qui soit le plus complet possible.

La préparation de ce journal a pris un peu plus de temps que prévu. Il faut savoir que ce journal, qui devrait paraître tout bientôt, sera constitué de 16 pages au lieu de 8. L'idée était que – je cite les propos du responsable de la communication : « Chaque entité doit être remerciée et valorisée dans cette édition spéciale. Ce sont donc plus d'une trentaine de services, organes de la Ville, du Canton ou encore de la Confédération – armée, notamment – qui ont dû être contactés et interviewés, ou qui ont demandé à ce que leur texte soit rédigé par leur propre Service de communication, avec des délais parfois longs. Les derniers textes ont été réceptionnés à la fin de la semaine passée. »

Aussi, effectivement, ce n'était pas ce que nous souhaitions. Nous souhaitions que cela aille plus vite. Néanmoins, nous l'attendons avec la même impatience que vous et nous réjouissons de lire ce qui sera produit.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

M. Alain Vaucher, PLR : Je remercie le Conseil communal de ses réponses, qui ne nous satisfont qu'à moitié. Nous voyons donc le verre à moitié plein, mais cela reste quand même étonnant pour un outil de communication de la Ville.

23.028 – Question de M. Blaise Courvoisier : « Des nuisances sonores du jardinage »

Les divers engins thermiques utilisés pour le jardinage – tondeuses, souffleuses, tronçonneuses – engendrent des nuisances sonores importantes, avec un effet multiplicateur lorsqu'ils sont utilisés dans un même périmètre au même moment.

- Le Conseil communal pourrait-il mettre en place des contrôles de bruit, particulièrement durant les fins de semaine ?
- Les engins utilisés à ces fins par les employés des Parcs et jardins communaux sont-ils actuellement tous électriques ou en voie de l'être ?
- Le Conseil communal pourrait-il envisager de prévoir un samedi par mois où l'usage de ces engins thermiques serait proscrit sur tout le territoire communal ?

Blaise Courvoisier

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : J'essaierai quand même de parler un petit peu moins longuement que mon collègue, pour ne pas prolonger outre mesure la soirée... [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Selon le règlement cantonal d'exécution de la loi sur la police, les nuisances sonores – qu'elles proviennent de la rue, d'un établissement public ou d'un immeuble – sont du ressort des communes. Toutefois, une même intervention peut avoir plusieurs causes, et il appartient tant à la centrale neuchâteloise d'urgence qu'à la Sécurité publique de se renseigner pour obtenir les informations pertinentes sur la source du bruit.

En effet, une intervention peut être traitée tant par Police neuchâteloise, que la Sécurité publique ou un service cantonal, selon le degré de compétences et le risque sécuritaire de l'affaire à traiter :

- Télévision ou musique trop forte : en principe, Sécurité publique.
- Aboiements prolongés d'un chien pendant la sieste de ses petits compagnons humains : Sécurité publique.
- Plusieurs individus plus ou moins avinés qui font la fête dans un jardin : Police neuchâteloise, car cela relève d'un risque sécuritaire.
- Violences conjugales bruyantes dans un domicile : Police neuchâteloise, car cela relève d'un risque sécuritaire.
- Contrôle du bruit dans une manifestation publique : Service de l'énergie et de l'environnement.

Vous voyez que les choses ne sont pas simples. L'art. 29 du règlement de police communal prévoit que :

« Tout acte de nature à troubler la tranquillité publique est interdit. En particulier, sont interdits tous bruits et travaux de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui : les dimanches et jours fériés officiels, (...) ainsi que de 22h à 7h sur tout le territoire de la commune. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux travaux des entreprises agricoles ou de service public. (...) »

L'art. 31 du même règlement prévoit également que « Tout propriétaire d'animaux est tenu d'éviter que leurs cris ne troublent la tranquillité publique. »

Ainsi, pour répondre à la question, les bases légales actuelles sont suffisamment restrictives pour ne pas devoir proscrire l'utilisation d'engins particuliers un jour supplémentaire par mois. Actuellement, il apparaît au Conseil communal qu'il n'est pas nécessaire de restreindre la liberté dont dispose tout un chacun de prendre soin du coin de nature qui lui appartient, ou lui est confié, en respectant les règles déjà fixées.

En revanche, celui-ci serait tout à fait prêt à faire évoluer la situation si un parti – comme le PLR, par exemple – souhaitait proposer des règles plus restrictives et que le Conseil général devait aller dans ce sens. Dans le cas contraire, il y a fort à parier que sa décision serait ressentie, par la population et les partis attachés aux libertés individuelles, comme arbitraire et comme une menace inadmissible de la part de l'Exécutif vis-à-vis des droits fondamentaux des citoyens.

Une question avait également été posée concernant l'utilisation et la transition des engins thermiques et électriques : nous n'allons pas jeter les appareils qui fonctionnent encore. Ainsi, selon recensement du SEP, celui-ci dispose de :

- 18 débroussailleuses, lesquelles sont toutes thermiques,
- 20 souffleuses, dont 11 sont électriques,
- 20 taille-haies, dont 14 sont électriques,
- 5 tronçonneuses à chaîne, dont 2 sont électriques,
- et 15 tondeuses, dont aucune n'est électrique.

23.043 – Interpellation du groupe socialiste : « Pour quelle raison le quartier d'Esplanade ne jouit-il pas d'une image positive bien que celui-ci soit bien vivant avec un certain nombre de petits commerces, de lieux de rencontres et culturels ? » (remplace la motion 23.029)

- Le Conseil communal peut-il se pencher sur l'accès au quartier de l'Est, soit principalement les collèges de Bellevue ou de la Promenade ?
- Est-ce que ce quartier pourrait bénéficier, au même titre que les quartiers Sud, de différents aménagements ? Place de jeux de plus grande taille, jardins familiaux ?

Pour le groupe socialiste : Monique Gagnebin

L'interpellation 23.043 remplace la motion 23.029 du groupe socialiste, déposée le 8 mai 2023 : « Pourquoi le quartier d'Esplanade a-t-il une image négative ? Cette image ne correspond pas à la réalité, que pouvons-nous faire pour la transformer ? »

Mme Monique Gagnebin, PS : Qui n'a pas entendu, une fois au moins : « Le quartier d'Esplanade ? Bof, pas génial, je n'aimerais pas y habiter ! » Eh bien, non ! Il n'est pas ainsi. Nous avons pris le temps de flâner, de visiter, de nous entretenir avec ses habitants, et nous pouvons affirmer que ceux-ci ne vivent pas l'enfer : au contraire, il s'y passe beaucoup de magnifiques choses.

Evidemment, tous les échanges ne marchent pas comme sur des roulettes, mais l'altercation d'un jour laisse souvent la place à un acte de solidarité le lendemain. Il est vrai, également, qu'en raison de certains loyers assez bas, grâce à la bonne volonté de la gérance, un certain nombre de personnes sont des bénéficiaires de l'action sociale, et c'est génial : ils ont des appartements sympas et un endroit où ils peuvent se sentir bien.

Il s'y côtoie au moins 30 nationalités : cela peut sembler important, bien sûr, et alors ? C'est justement ce qui en fait sa richesse. Des coutumes différentes à partager, peut-être des recettes ou des histoires. En s'y promenant, on peut y découvrir un atelier de robotique – Robosphère – visité très régulièrement par des classes et des groupes, et dont les responsables sortent parfois quelques robots dans la ruelle, pour le plus grand plaisir des passants et des enfants.

Un centre culturel : le Grand Cargo. Il s'y passe beaucoup de choses : des expos, des petits spectacles, des lectures. Les habitants s'en approchent gentiment, pas vraiment lors de vernissages, mais quand le responsable est présent, ils viennent en voisins parler, admirer, comprendre, échanger, boire

un café. C'est une richesse. Ce lieu culturel existe depuis 7 ans. Il survit grâce au soutien de la Ville et au mécénat. Il collabore avec le CCHAR.

On y trouve aussi un centre de soins énergétiques, le Café Bla Bla, endroit sympathique, qui permet à tous de se rencontrer autour d'une boisson, et qui est géré avec compétence par le Service d'éducation de rue. Le Service de la jeunesse vient y faire des interventions régulièrement dans la ruelle.

Il y a quelque temps, il s'y trouvait également une petite épicerie : elle n'a pas survécu, c'est bien dommage. Et, malheureusement, l'école pour les enfants de 4 à 6 ans a fermé ses portes. Mais le bureau de la gérance s'est implanté par là, ce qui permet de résoudre rapidement les problèmes, grâce à une super équipe de concierges.

Une crèche, un Foyer de l'écolier, un centre parascolaire et d'autres petits commerces. La salle de forum du quartier est en mauvais état : elle va être rénovée, permettre l'organisation de fêtes et de rencontres pour tous. Comme vous pouvez le constater, cela bouge positivement. Toute une vie de plus ou moins mille habitants, presque un petit village.

Il est temps que la Ville se penche sur les possibilités de rendre ce quartier encore plus attrayant, et de rayer définitivement de l'imaginaire son image négative. Tout d'abord, il y a une urgence : la passerelle qui relie celui-ci au quartier de l'Est est inutilisable, du moins en hiver. Beaucoup de marches à grimper, un sol en métal glissant : rien de rassurant. Hors de question qu'un parent avec une poussette veuille conduire son aîné au collège de Bellevue par ce parcours-là.

Le Conseil communal envisage-t-il de la remettre en état ou de la transformer rapidement ? Sinon, comment améliorer le cheminement pour se rendre facilement et sans danger à l'école ? Le petit chemin de terre qui conduit à la passerelle pourrait, nous semble-t-il, se prolonger jusqu'à la rue de l'Etoile. Il est vraiment temps, et même indispensable, que les services de la Ville se penchent sur cette question.

Y a-t-il d'autres pistes pour améliorer encore la vie du quartier ? Nous pensons aux quartiers Sud, qui ont bénéficié de magnifiques travaux, malheureusement détruits par la tempête. Par exemple, les places de jeux : il faut reconnaître qu'elles ont été rénovées avec soin et intelligence par la gérance. Mais les espaces, relativement petits, ne permettent pas vraiment aux parents de se rencontrer en surveillant leurs bambins, de nouer ainsi de nouvelles relations, échanger, se détendre, manger ensemble. Y a-t-il moyen de les agrandir pour en faire, en quelque sorte, la place du village ? J'ai entendu dire que le premier projet de ce quartier était *très* verdoyant. Presque une *jungle*, selon certains souvenirs. Malheureusement, on en est loin. C'est même un peu triste du point de vue de la verdure. Comment

remettre un peu de couleur dans ce quartier en béton ? Même si la gérance s'est attelée à repeindre certaines façades et à planter un minimum de verdure.

Dans cette optique, pourquoi ne pas penser aux jardins familiaux et trouver du terrain pas trop loin ? Nous imaginons que cela pourrait intéresser et faire le bonheur de certaines habitantes et certains habitants. Cultiver quelques légumes pour soi ou pour les amis, passer du temps en retournant la terre et en écoutant chanter les oiseaux... C'est à vérifier. Pardon, je deviens un peu bucolique. Et en pensant à l'aspect actuel de nos parcs, je pense qu'il faudra encore un peu attendre.

Comme vous pouvez le constater, cela bouge positivement. La gérance d'Esplanade, qui est basée à Lausanne, a beaucoup de projets, et voudrait entamer une démarche participative avec les habitants, justement pour effacer cette image négative et rendre définitivement cet endroit convivial et agréable.

Nous savons tous très bien, qu'à l'heure actuelle, les services sont débordés, et ce quartier – peu ou pas touché par la tempête – ne doit pas être une priorité. Cependant, nous demandons au Conseil communal de réfléchir aux questions posées et, si possible, d'y répondre de manière positive, notamment pour la création d'un chemin piétonnier.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Le Conseil communal remercie la représentante socialiste de son regard attendri, voire bucolique, sur ce quartier, et qui fait porter notre attention sur sa vie et son développement.

Je peux donner quelques éléments, même si les pistes qui ont été évoquées sont retenues. Au niveau immobilier, les appartements sont, pour la plupart, intéressants, avec de belles surfaces, les prix sont dans le marché, certains équipements sont certes un petit peu passés de mode.

Le quartier a un aspect très béton brut, qui ne plaît pas toujours aux locataires. Sa conception donne l'image d'un quartier très dense, les jardins sont parfois entourés de hauts murs. La position du quartier est excentrée, en périphérie de la ville, dans le sens où on ne le traverse pas spontanément pour aller à un autre endroit en ville.

La faiblesse de ce quartier pourrait réellement consister dans sa conception et son emplacement. Avec son dédale de chemins, il crée également parfois un sentiment d'insécurité lorsque l'on ne connaît pas les lieux.

Des réflexions sur le vernissage des murs avaient été menées par les anciens propriétaires, sans grand succès. Une amélioration de la lumière du cheminement avait été opérée.

Les pistes : améliorer les cheminements piétonniers et les accès au quartier, améliorer l'attractivité de l'esplanade centrale, verdier les murs, placer des associations qui feraient venir des personnes de l'extérieur du quartier, élever le standing du quartier pour en changer la clientèle. Mais ceci est difficile – voire dangereux – pour le propriétaire et sans doute voué à l'échec, vu la conception du quartier, en tout cas actuellement.

Il faut encore relever que les circulations dans le quartier sont des circulations privées, car le quartier est un ensemble. On n'est pas dans la configuration d'un quartier traversé par des voies publiques.

Au niveau foncier, le terrain appartient à la Ville. Il est cédé en droit de superficie au propriétaire des constructions. En tant que propriétaire du fond, elle n'a donc pas son mot à dire sur le fonctionnement du quartier.

Nous avons actuellement un projet de création d'un accès au quai CJ de la gare de l'Est, ainsi qu'un cheminement piétonnier pour rejoindre la rue du Crêt et la vieille ville par la rue de l'Etoile.

D'autre part, la passerelle existante devrait être remplacée, mais l'efficiencia du projet n'est pas évidente, ni bon marché. Voilà les quelques éléments que je peux vous donner, en intégrant ce qui a été évoqué à propos du quartier, selon cette vision très romantique...

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Monique Gagnebin, PS : J'ai bien entendu les réponses et c'est bien que nous avançons un petit peu dans ce projet.

23.032 – Motion du groupe PLR : « Visite de la ludothèque »

Jusqu'en 2019, la visite de la ludothèque était obligatoire pour tous les élèves de l'école obligatoire, durant le cycle 1 (4^e Harmos). Depuis, ce n'est plus le cas, et la fréquentation de la ludothèque a diminué pour pratiquement disparaître.

Nous demandons que cette visite soit à nouveau obligatoire pour tous les élèves du cycle 1 (3^e ou 4^e Harmos), et qu'une étude du meilleur timing pour faire cette visite soit organisée en collaboration entre l'école obligatoire et la ludothèque.

Groupe PLR : Alain Vaucher, Cédric Haldimann, Maël Iseli, Anthony Curty, Claude-André Moser, Mélanie Russi, Blaise Courvoisier, Frédéric Vaucher

Mme Sarah Curty, PLR : Durant plus de quinze ans, la ludothèque a accueilli chaque année toutes les classes de 4^e Harmos du cercle scolaire de notre ville. Cette visite faisait partie du programme scolaire et permettait à chaque enfant de découvrir ce lieu emblématique.

Depuis 2019, cette visite n'est plus obligatoire et le nombre de classes est passé de plus de 20 à seulement 8 classes en 2022. Cette constatation nous interpelle, car, comme la lecture, le jeu est une activité essentielle au développement des enfants, et la ludothèque leur permet un accès à un très vaste choix de jeux, sans distinction de classe sociale. Par ailleurs, la Ville subventionne la ludothèque et un retour sur investissement est souhaitable.

La location de jeux s'inscrit totalement dans la tendance actuelle de développement durable, en évitant la surconsommation et en favorisant l'économie. Un abonnement à la ludothèque coûte CHF 35.- pour louer deux jeux, alors qu'en moyenne, un jeu de société coûte une quarantaine de francs.

La ville de La Chaux-de-Fonds est de plus en plus connue pour ses activités liées au jeu, grâce, notamment, au Festival Ludesco, qui attire chaque année plus de 10'000 joueurs sur les 55h de jeu qu'il propose durant le mois de mars. La ludothèque participe activement au festival en organisant l'après-midi intergénérationnel, en invitant 3 classes de la ville. L'engouement pour cet après-midi ne permet pas de répondre à la demande de toutes les classes intéressées à participer, ce qui montre bien l'intérêt pour le concept du jeu de société auprès des jeunes générations de notre ville. Ne pas valoriser auprès des enfants cet aspect culturel de notre ville est dès lors regrettable, d'autant que la demande est là. Ajoutons également que deux bars à jeux participent à la vie économique et sociale de la ville avec un certain succès, tout comme le nombre d'*escape games* à disposition dans les quatre coins de la ville.

C'est pourquoi le groupe PLR demande que cette visite à la ludothèque soit remise à l'ordre du jour des élèves de 3^e ou 4^e Harmos.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Je ne dirais pas « une fois n'est pas coutume », mais nous partageons l'essentiel, pour ne pas dire l'entier, du développement de la motionnaire Sarah Curty. En particulier, quant à l'importance et à la valeur de la ludothèque, et à son rôle essentiel, tant du point de vue du développement durable – avec une utilisation accrue des jeux – que dans ce que représente le jeu, à la fois dans les relations et les rencontres qu'il permet, mais aussi dans son aspect essentiel au niveau pédagogique.

Je crois qu'Albert Einstein disait qu'il n'y avait rien de plus élevé que le jeu, ou quelque chose de ce genre. Et Montaigne disait qu'il n'y avait rien de plus sérieux que le jeu, en tout cas pour les enfants, mais peut-être plus tard aussi.

Aussi, de notre point de vue, le jeu joue vraiment un rôle essentiel à l'école, mais aussi plus largement. Je crois que nous sommes nombreux, dans cette salle, à participer à Ludesco. En tout cas, j'en croise quelques-uns très régulièrement. C'est un des festivals phares que nous soutenons effectivement largement, et qui participe à la dynamique positive de notre ville. Je ne vais pas faire la liste, pour n'oublier personne.

Il y a également une volonté de notre part de vraiment renforcer les liens entre la ludothèque et la bibliothèque, peut-être en aménageant, à futur, un espace au sein de la bibliothèque, qui permettrait aux jeunes, d'aller à la fois chercher des livres, chercher des jeux. Et des matinées de lecture, de jeux pour les jeunes pourraient aussi être imaginées. Voilà des développements qui nous feraient plaisir et j'espère à vous aussi.

Ce sont des projets que nous avons depuis un certain temps. Malheureusement, suite à la Covid, pour des questions d'organisation, les visites n'ont pas tout de suite repris. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir régulièrement posé la question. Cette année, après un arrêt de trois ans, les visites reprendront. Tout a été organisé pour qu'elles aient lieu durant cette année et les années à venir.

Ainsi, je vous remercie vraiment pour la question, pour les nombreux échanges que nous avons eus, mais il me semble que, de ce fait, la motion a perdu son objet principal, puisqu'il est aujourd'hui réalisé, traité et ceci, nous l'espérons, durablement. En tout cas, nous nous y engageons.

En conséquence, si vous maintenez la motion, je m'y opposerai, parce que je crois que nous travaillons dans ce sens avec les services et le Conseil communal. Néanmoins, si vous la transformiez en résolution, nous pourrions

Séance du 19 septembre 2023

la soutenir, le développement de votre motion allant dans ce sens, dans l'idée que la visite de la ludothèque soit pérennisée à futur.

Mme Sarah Curty, PLR : Merci pour les réponses apportées. Je retiens notamment le fait qu'il soit imaginé à long terme que la bibliothèque et la ludothèque puissent cohabiter au même endroit. Je pense que c'est vraiment quelque chose de super intéressant et j'espère que cela se fera.

Je ne souhaite pas modifier la motion en résolution, je n'en vois pas l'intérêt. Par contre, je pense que nous pouvons sans autre retirer la motion, afin de ne pas donner de travail supplémentaire aux services. Nous suivrons avec attention l'évolution de cette thématique. Merci d'avance d'avoir déjà mis à l'ordre du jour les visites à la ludothèque au sein de l'école.

La motion 23.032 du groupe PLR « Visite de la ludothèque » est retirée par son auteure.

23.038 – Question du groupe des Vert-e-s : « Un radar contre le bruit »

Avec l'arrivée des voitures électriques et le 30 km/h partout, le bruit occasionné par les engins motorisés est en train de diminuer, et c'est tant mieux.

Néanmoins, il reste un certain nombre de voitures et de motos qui produisent un bruit conséquent. Il est donc important de lutter contre ce phénomène. Nous avons appris que la Ville de Neuchâtel avait acquis un radar contre le bruit pour 25'000 francs, et nous demandons au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds s'il n'a pas l'intention de faire de même, voire d'en louer un pour une certaine période, ou de partager un tel radar entre plusieurs communes.

Ce radar ne pénalise pas, mais a pour but de sensibiliser, en indiquant au motard ou à l'automobiliste si le bruit est trop fort (rouge) ou pas (vert). Cela permet aussi, suivant où est placé le radar, de se rendre compte si effectivement il y a à cet endroit des dépassements systématiques de bruit et de prendre des mesures en conséquence.

Pour le groupe des Vert-e-s : Christian Piguet

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : La Ville de Neuchâtel a effectivement fait l'acquisition d'un radar pour lutter contre le bruit des véhicules depuis cet été.

Dans les faits, il s'agit d'un boîtier à fixer sur un support, permettant de mesurer le bruit, le passage ou la vitesse des véhicules dans un rayon relativement proche.

L'installation sur rue reste toutefois complexe, et peut être réalisée seulement si le gabarit et la configuration de la chaussée le permettent. Il s'agit d'un appareil d'un poids important et volumineux.

Sur la base du monitoring effectué par la Ville de Neuchâtel, il y a la possibilité d'axer les contrôles bruit ou de remonter les excès de vitesse à la police neuchâteloise, avec les données à l'appui pour axer davantage de contrôles ou lancer des réflexions correctrices plus profondes.

Néanmoins, il n'est pas possible de dénoncer les infractions sur le fait, puisque l'appareil n'identifie pas d'où provient le niveau sonore dépassé, et que celui-ci ne contient pas de caméra.

Les premiers retours de la Ville de Neuchâtel sont relativement bons à ce jour. Une collaboration immédiate avec la ville voisine semble cependant difficile à réaliser. En effet, plusieurs semaines de comptages sont nécessaires lors de contrôles, réduisant ainsi la disponibilité de l'appareil. La

Séance du 19 septembre 2023

possibilité technique d'effectuer des contrôles durant la période hivernale reste aussi à déterminer.

De plus, l'appareil étant sur un socle en béton pour éviter tout vol, son déplacement entre les deux villes va compliquer une potentielle collaboration. La Ville de Neuchâtel est aujourd'hui encore en phase d'exploration du produit. Néanmoins, s'il y a un intérêt pour notre ville d'acquérir ce type de matériel, la Ville de Neuchâtel, moyennant un accord de leur Conseil communal, pourrait nous prêter son propre appareil, aux fins d'essai.

Pour l'anecdote, quand même : pour avoir discuté avec la police neuchâteloise sur le bruit que font les véhicules, sachez qu'il y a un certain nombre de véhicules qui font beaucoup de bruit, qui sont dénoncés, bien sûr, et convoqués à la police.

Toutefois, il y a un petit mécanisme à l'intérieur, un bouton que l'on presse et qui déclenche le fait que le véhicule fait du bruit ou pas. Ceci est installé sur la voiture au départ. Aussi, au moment où l'on fait le contrôle, la voiture ne fait pas de bruit, et lorsqu'elle sort du contrôle, le conducteur arrive dans le tunnel, presse le bouton et le véhicule refait du bruit. Vous voyez donc que contrôler ce type de dispositif est quelque chose d'assez compliqué.

Séance levée à 21h55.

La présidente :
Ilinka Guyot

La secrétaire :
Carmen Brossard

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse